

# PERSPECTIVES

LE DEVOIR À HONG KONG

## Hong Kong, l'art de s'engager

La créativité dans la rue pour soutenir la protestation prodémocratique

STÉPHANE BAILLARGEON  
À HONG KONG  
LE DEVOIR

**L**ou elle ne s'appelle pas Kai Lan Egg. Ce nom de souris, comme on disait autrefois nom de plume, signe certaines des plus fortes œuvres engagées produites depuis des mois pour soutenir le mouvement prodémocratie de Hong Kong.

Ses créations numériques sont diffusées en ligne. Libre ensuite à tout le monde de les relayer, y compris en les imprimant.

Une des plus célèbres affichettes de Kai Lan Egg se retrouve un peu partout en ville. Elle montre une manifestante filiforme, portant casque, masque à gaz et parapluie. Son justaucorps s'orne d'une multitude d'images dans le style des mangas. Toutes sont symboliquement surchargées: des policiers à la matraque, de généreux secouristes, quelques marques de commerce à boycotter et même un cochon subversif.

À chaque époque sa mécanique expressive. À chaque artiste selon les moyens de son temps. Les maoïstes reproduisaient leurs tracts sur des duplicateurs Gestetner. Les opposants à la dictature de Pékin, en place depuis 70 ans, plus puissante que jamais, dessinent leurs slogans à la tablette graphique et s'échangent leurs images par téléphone mobile.

Une autre œuvre signée Kai Lan Egg montre des noyés flottant entre deux eaux avec cette légende: «*Popo will pay for their crimes*». Popo, c'est la police. La criminalité évoquée fait référence à une jeune protestataire retrouvée noyée dans la baie de Hong Kong. D'innombrables graffitis dirigent la hargne contre «*da popo*». Les équipes de nettoyage effacent le matin ce que les doigts nerveux barbouillent le soir sur les murs, les vitrines et même l'asphalte.

### Un mouvement capital

Les tentatives de révolte précédentes ont aussi généré ici de fortes images engagées. On pourrait oser un parallèle avec les manifestations des carrés rouges au Québec en 2012, qui ont aussi généré une abondante production artistique: vidéos, affiches, performances, manifs thématiques et même un défilé de nudistes.

Abby Cheng, conservatrice de l'art contemporain au Musée d'art asiatique de San Francisco, a déclaré que la nouvelle révolte en cours à Hong Kong a engendré «*le phénomène culturel le plus important des dix dernières années*», la créativité originale et significative s'affirmant partout depuis des mois. «*La planète devrait prêter attention à ce qui se passe, a-t-elle dit à Artnet.com. Sinon, le monde va passer à côté de quelque chose d'une importance critique.*»

La force de frappe esthétique s'avère difficile à manquer. Des millions de Hongkongais en colère ont à nouveau choisi de tous porter du noir. Le gouvernement a ridiculement décrété un interdit d'importation pour les vêtements de cette couleur. Les opposants vont aussi aux manifs sous des parapluies, pour repousser les gaz lacrymogènes. Les effets visuels sont toujours surpuissants.

Le mouvement démocratique fait flèche de tout bambou. Le slang cantonnais de la ville est utilisé sur les réseaux pour brouiller les pistes des espions chinois parlant le mandarin. Les slogans forgés pourraient rendre jaloux Don Draper: «*Cinq demandes, pas une de moins*», dit le principal mot



En haut: une des plus célèbres affichettes de Kai Lan Egg se retrouve un peu partout en ville. Elle montre une manifestante filiforme, portant casque, masque à gaz et parapluie. À gauche: Les affiches sont diffusées en ligne, imprimées et placardées partout. Les autorités les arrachent au fur et à mesure.

PHOTOS  
STÉPHANE  
BAILLARGEON  
LE DEVOIR

### Un marché touché par les troubles

«*Il faut être de bonne humeur pour s'acheter une œuvre d'art*»

STÉPHANE BAILLARGEON  
À HONG KONG  
LE DEVOIR

L'art et l'argent avancent en cordée depuis des millénaires. Il est donc tout à fait compréhensible que Hong Kong, éponge à fric, soit devenue un centre capital du marché de l'art. Ce serait en fait le troisième marché du monde après ceux de Londres et de New York.

Par contre, les affaires et les troubles sociopolitiques ne font pas très bon ménage. L'effort des dernières années pour transformer Hong Kong en métropole culturelle mondiale a donc été miné par la crise des derniers mois.

La cité est officiellement en récession et ses industries culturelles battent de l'aile. Les annulations de spectacles se multiplient, notamment dans le très ambitieux district culturel de West Kowloon en développement, avec près de 4 milliards de dollars canadiens, autour de 17 projets de salles pour les arts de la scène et de musées. La direction du centre a décliné la demande d'interview du *Devoir*.

La visite d'une petite dizaine de galeries ces derniers jours a confirmé l'effet repoussoir. À tout coup, peu importe l'heure, il n'y avait jamais personne dans les salles d'exposition. «*Les touristes manquent*, dit Katy, employée de la galerie Karin Weber de la rue Aberdeen. Les Hongkongais qui ont de l'argent dépensent moins. Il faut être de bonne humeur pour s'acheter une œuvre d'art.»

### Un message positif

La tenue de la foire annuelle Art Basel Hong Kong n'est pas assurée en mars. Par contre, la HK Art Week se termine ce week-end, le 30 novembre, avec la présentation d'un symposium international sur le thème du retour aux fondamentaux («*restructurer le futur*»). Une cinquantaine d'expositions et d'activités ont été présentées toute la semaine par les galeries participantes.

«*Nous avons demandé aux membres s'ils souhaitaient annuler leur participation et plus de 90 % ont voulu continuer, pour lancer un message positif*», dit Fabio Rossi, président de l'association hongkongaise des galeries d'art moderne ou contemporain, rencontré dans sa galerie du sud de l'île centrale. Le regroupement compte 51 membres.

«*Je suis dans ce business depuis assez longtemps pour savoir qu'il vit des cycles. J'ai ouvert ma première galerie au moment de la première guerre du Golfe et le marché mondial de l'art avait été affecté pendant des mois.*»

En octobre, une foire hongkongaise spécialisée en art traditionnel a été perturbée par des blocages du métro, mais 90 % des collectionneurs sont revenus

VOIR PAGE 6 : MARCHÉ

VOIR PAGE 6 : ART ENGAGÉ

**PERSPECTIVES**  
Le Winnie idéologue,  
la chronique  
de Michel David  
**B 3**

**PERSPECTIVES**  
Qui doit gouverner  
les écoles? La chronique  
de Normand  
Baillargeon | **B 5**

**MONDE**  
Pardon, la chronique  
d'Élisabeth Vallet  
**B 8**

**LE DEVOIR  
DE PHILO**  
À la défense de  
la liberté d'expression  
des idiots | **B 9**

# Cinq ministres en première ligne à Ottawa



## PATRIMOINE

Steven Guilbeault

Bienvenue en politique, monsieur Guilbeault! Le nouveau ministre du Patrimoine canadien aura droit à un véritable baptême du feu dès la rentrée parlementaire.

En janvier 2020, il recevra le très attendu rapport du groupe d'experts qu'Ottawa avait mandaté en juin dernier pour préparer le cadre législatif de la réforme promise des lois canadiennes sur les télécommunications et la radiodiffusion. De l'avis général, ce sera du costaud, et du complexe.

Au cœur de ce rapport, il y aura l'épineuse question des géants du Web : comment les faire contribuer à la « production, la distribution et la découverte du contenu canadien » ? En juin dernier, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, qui a passé deux décennies à prôner qu'il fallait laisser Internet se développer sans contraintes réglementaires, changeait son fusil d'épaule et recommandait au gouvernement de modifier en profondeur le système actuel.

Justin Trudeau a autrement promis en campagne électorale que les profits que les plateformes étrangères font au Canada seront imposés à hauteur de 3 % dès cette année. Les libéraux entendent aussi appliquer la TPS sur les produits intangibles, comme ceux qu'offre Netflix, mais ils n'ont pas précisé d'échéancier. Dans les deux cas, le ministère des Finances sera aux commandes du dossier.

Par ailleurs, Steven Guilbeault aura un autre dossier chaud à gérer dans les prochaines semaines : achever la révision de la Loi sur le droit d'auteur, dont la dernière version, adoptée en 2012, a signalé des reculs importants pour les ayants droit. Le travail sur cette question est bien avancé : le Comité permanent de l'Industrie et le Comité permanent du Patrimoine canadien ont chacun remis des rapports détaillés dans les derniers mois.

Dernier dossier important : celui de l'aide aux médias écrits. Ottawa a adopté un plan de 595 millions de dollars, comprenant un crédit d'impôt remboursable de 25 % sur la masse salariale, mais doit encore préciser les critères d'admission à un volet qui concerne la philanthropie.

Guillaume Bourgault-Côté

## ENVIRONNEMENT

Jonathan Wilkinson

Le nouveau ministre de l'Environnement, Jonathan Wilkinson, hérite d'un portefeuille hautement périlleux dans un contexte de profondes divisions régionales exacerbées par la lutte contre les changements climatiques. Il devra non seulement défendre la taxe fédérale sur le carbone qui continue d'être contestée devant les tribunaux, mais il pourrait aussi avoir à annoncer, au cours de ce nouveau mandat, ce qu'il en adviendra à moyen terme. Pour l'instant, on sait seulement que la taxe atteindra 50 \$ la tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2022. Mais après ?

Le Directeur parlementaire du budget a calculé qu'en l'absence d'autres mesures de lutte contre les changements climatiques, la taxe devrait atteindre 102 \$ la tonne d'ici 2030 pour permettre au Canada d'atteindre sa cible de réduction de gaz à effet de serre (GES). La prédecesseur de M. Wilkinson, Catherine McKenna, avait rejeté ce chiffre, mais indiqué en campagne que toute hausse éventuelle devrait au préalable faire l'objet de négociations avec les provinces.

Les libéraux ont aussi promis de placer le Canada sur une ambitieuse trajectoire climatique qui doit conduire le pays à la carboneutralité en 2050. Cet objectif implique que le gouvernement devra déposer un projet de loi fixant des cibles quinquennales contraignantes de réduction de GES et les accompagner chaque fois d'un plan pour les atteindre.

M. Wilkinson devra également procéder à la bonification des incitatifs pour l'achat de véhicules électriques, notamment une remise allant jusqu'à 2000 \$ pour l'achat de véhicules d'occasion, ainsi que l'installation de 5000 bornes de recharge le long de l'autoroute transcanadienne. Il devra de plus mettre en place les incitatifs promis pour favoriser les rénovations écoénergétiques (évaluation gratuite et prêt sans intérêt de 40 000 \$) et l'achat de maisons certifiées zéro émission (subvention de 5000 \$).

Enfin, le ministre pilotera la lutte — encore embryonnaire — contre le plastique à usage unique et présidera à la plantation de deux milliards d'arbres d'ici 10 ans.

Hélène Buzzetti

## SANTÉ

Patty Hajdu

Décidément, chaque nouveau mandat de Justin Trudeau aura été marqué par l'obligation de légiférer rapidement sur l'aide médicale à mourir. Après le scrutin de 2015, les troupes libérales avaient dû adopter dans l'urgence une loi légalisant la pratique, pressés qu'ils étaient par le sursis de 12 mois — qui se terminait en février, mais qui a finalement été prolongé — accordé par la Cour suprême. Cette fois, ils ont jusqu'à la mi-mars pour réécrire leur loi, dont le critère de mort raisonnablement prévisible a été invalidé cet automne par la Cour supérieure du Québec.

La nouvelle ministre de la Santé, Patty Hajdu, a reconnu lors de son assermentation que ce sera là « une de [s] es premières tâches. » Elle pourrait aussi décider, par la même occasion, de se pencher sur l'accès à l'aide médicale à mourir pour les mineurs et sur les directives anticipées (permettant à des personnes se sachant atteintes d'une maladie dégénérative de réclamer l'aide à mourir en prévision du moment où elles ne seront plus en mesure de le faire).

Mais ce ne sera pas la seule tâche délicate qui attend la nouvelle ministre. M<sup>me</sup> Hajdu devra aussi aller de l'avant avec l'instauration du régime d'assurance médicaments « universel » et « national » promis par les libéraux et que réclament à hauts cris les troupes néodémocrates.

La mission nécessitera de négocier avec les provinces, qui en assumeront une partie des frais. Déjà, le Québec, qui dispose de son propre régime mixte privé-public, rappelle qu'il s'agit d'un champ de compétence provinciale. D'autres négociations (et frictions ?) fédéral-provincial sont à prévoir si Ottawa entend aller de l'avant avec sa promesse d'instaurer des « normes nationales claires » pour l'accès aux services de santé mentale.

Hélène Buzzetti

# Un test d'unité pour les provinces

MANON CORNELLIER  
LE DEVOIR

Les premiers ministres des provinces et des territoires avaient prévu se retrouver, une fois les élections passées, pour peaufiner leur stratégie face au nouveau gouvernement fédéral. Ils ne pouvaient pas prévoir que le chef libéral, Justin Trudeau, se retrouverait à la tête d'un gouvernement minoritaire, face à un pays divisé et, par conséquent, plus attentif.

Lundi, à Toronto, les leaders provinciaux vont tenter d'évaluer cette nouvelle donne. Le statut minoritaire du gouvernement Trudeau pourrait faire croire à un rapport de force en faveur des provinces, mais encore faut-il que ces dernières s'entendent.

Le premier ministre ontarien, Doug Ford, y tient et insiste sur la nécessité de se concentrer sur les dossiers qui



L'HEURE JUSTE



Le premier ministre manitobain, Brian Pallister, a braqué son homologue québécois, François Legault, en lançant une campagne contre la Loi sur la laïcité de l'État dans les journaux québécois.

JUSTIN TANG  
LA PRESSE  
CANADIENNE

font consensus. Le premier ministre manitobain, Brian Pallister, en revanche, n'a réussi qu'à braquer son homologue québécois, François Legault, en lançant sa campagne contre la loi sur la laïcité de l'État dans les journaux québécois. Et que dire de leur homologue albertain, Jason Kenney, qui joue la ligne dure depuis des mois. Bref, on pourrait se creper le chignon.

Mais si la liste des priorités de chacun varie, il y a de véritables points de convergence. Du côté de Québec, on cite : financement de la santé, respect des compétences provinciales, développement économique et lutte contre le protectionnisme américain, augmentation de l'immigration économique, commerce interprovincial. La réunion de Toronto, c'est à prévoir, va confirmer les consensus les plus solides et les plus anciens, comme celui pour une augmentation annuelle de 5,2 % du Transfert canadien en matière de santé et celui sur le droit de retrait sans condition, et avec pleine compensation, d'un éventuel programme canadien d'assurance médicaments.

Le principe du respect des compétences provinciales par Ottawa ne suscite

## De gros travaux parlementaires attendent Guilbeault, Wilkinson, Hajdu, Rodriguez et Qualtrough



Six semaines après des élections qui ont redessiné la carte politique canadienne, les travaux parlementaires reprendront jeudi à Ottawa. La lecture du discours du Trône permettra de mieux cerner les priorités du gouvernement de Justin Trudeau. Mais, déjà, cinq ministres savent au cœur de l'action et de l'actualité : coup d'œil sur ce qui les attend.

JUSTIN TANG  
LA PRESSE  
CANADIENNE

### LEADER PARLEMENTAIRE

#### Pablo Rodriguez

Après avoir été whip du gouvernement (2017-2018), puis ministre du Patrimoine canadien à la fin du dernier mandat, Pablo Rodriguez hérite d'une tâche colossale dans cette 43e législature : comme leader parlementaire du gouvernement, ce sera beaucoup à lui de faire fonctionner ce Parlement minoritaire.

« On peut s'attendre à tout en ce moment, disait vendredi un stratège libéral. On va voir à l'usage le niveau de collaboration des autres partis. Mais la tâche va être délicate pour le leader, mais aussi pour tous les ministres : sur chaque projet de loi, on va devoir travailler en amont pour aller chercher des appuis. »

Les libéraux pensent toutefois être « capables de trouver au moins un partenaire pour tous les projets. Après, il y a des jeux politiques ou de marchandage qui vont se faire. Mais on croit que le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique seront là ».

Les efforts de réseautage et d'échange devront aussi se faire autour des comités parlementaires (qui étudient les projets de loi), car les quatre partis d'opposition seront là aussi majoritaires. « Ce sera le travail du leader de coordonner tout ça pour s'assurer qu'un projet de loi ne se retrouve pas bloqué dans le système », dit-on.

Organisateur expérimenté, M. Rodriguez a passé ses sept premières années à Ottawa à observer des gouvernements minoritaires (sous Paul Martin et Stephen Harper) : il connaît théoriquement la dynamique. « Il peut passer à l'attaque quand il le faut, mais aussi ne pas mettre d'huile sur le feu, estime notre source. Il a une bonne capacité à écouter les gens et à essayer de voir les avenues de compromis. »

Ce sont là des atouts qui lui seront aussi utiles dans l'autre volet de son mandat : lieutenant politique de Justin Trudeau pour le Québec, province où les libéraux ont perdu cinq sièges en octobre... et où le Bloc québécois est redevenu un acteur incontournable.

Guillaume Bourgault-Côté

aucune dissidence. Mais si le Québec l'a toujours défendu avec rigueur, d'autres provinces ont souvent, par le passé, cédé du terrain en échange de fonds fédéraux. Cette différence a même mené, dans l'Accord sur la santé de 2004, à la reconnaissance explicite du traitement asymétrique du Québec. Mais il n'y a pas que les domaines où Ottawa veut dépenser de l'argent qui soulèvent des questions en matière de respect des compétences.

En matière d'environnement, toutes les provinces veulent qu'on reconnaisse leur processus d'évaluation environnementale plutôt que de le subordonner à celui d'Ottawa. Pour cette raison, plusieurs, dont le Québec, contestent la nouvelle loi fédérale (C-69). Toutefois, certaines le font aussi pour pouvoir imposer des examens moins mordants, alors que le Québec veut plutôt éliminer les dédoublements sans atténuer la rigueur des évaluations. Le consensus a donc ici ses limites.

En ce qui concerne le fédéralisme fiscal, tous ne tiennent pas le même langage. Depuis des mois, l'Alberta et la Saskatchewan militent pour une révision de

la formule de péréquation, malgré l'opposition du Québec, du Manitoba et d'autres provinces. Le consensus des provinces, l'été dernier, était d'une autre nature. Il tournait autour d'un examen des transferts fédéraux permettant de faire face à un ralentissement économique. On visait en fait un autre programme fédéral moins connu, celui de « stabilisation fiscale ». Le Québec appuie d'ailleurs sa révision, rappelait le ministre des Finances, Éric Girard, dans une lettre adressée aux gens de l'Ouest et publiée dans le *Financial Post* la semaine dernière.

Le premier ministre de la Saskatchewan, Scott Moe, semble s'en être souvenu jeudi au moment de rencontrer la presse. Il ne parlait plus de discuter d'amendements à la formule de péréquation, mais de changements à ce programme de stabilisation. Si tel est le cas, voilà désamorcée une sérieuse pomme de discorde qui aurait pu faire dérailler la rencontre de lundi.

Les premiers ministres provinciaux peuvent, quand ils le veulent, parler d'une seule voix. Ils y sont arrivés en juillet dernier lors de la rencontre an-

### EMPLOI

#### Carla Qualtrough

Carla Qualtrough prendra la relève de Jean-Yves Duclos à l'Emploi et au Développement de la main-d'œuvre pour faire avancer le programme social du gouvernement de Justin Trudeau et elle aura beaucoup de pain sur la planche. En effet, tout comme en 2015, le Parti libéral a multiplié les promesses en la matière.

Certaines devraient être plutôt simples à mettre en place. C'est le cas, par exemple, de la bonification de 15 % de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) destinée aux bambins de moins d'un an. La mesure ne devrait pas susciter d'opposition : l'ACE est une des grandes réalisations du gouvernement Trudeau, Statistique Canada ayant conclu qu'elle était en grande partie responsable de la sortie de 300 000 enfants de la pauvreté.

Le prolongement de 15 à 26 semaines du congé maladie auquel ont droit les travailleurs contribuant au programme d'assurance-emploi devrait lui aussi se faire sans trop d'embûches, tout comme l'ajout de 15 semaines au congé pour les parents qui adoptent.

Les choses pourraient se compliquer lorsque M<sup>me</sup> Qualtrough s'attellera à l'instauration du congé familial payé garanti promis en campagne. Il s'agirait d'un « revenu garanti » pendant la première année de l'enfant pour les parents qui ne sont pas admissibles à l'assurance parentale actuelle ou qui ne s'y sont pas qualifiés parce qu'ils étaient entre deux emplois ou n'avaient pas accumulé assez d'heures de travail au moment de l'arrivée de bébé.

La ministre devra aussi entamer des discussions avec ses homologues provinciaux pour réaliser la promesse libérale de créer jusqu'à 250 000 places en service de garde avant et après l'école, dont au moins 10 % avec des heures prolongées, et de diminuer de 10 % le coût des places dans l'ensemble du pays.

Il faudra attendre la publication des lettres de mandat pour savoir si c'est aussi M<sup>me</sup> Qualtrough qui sera responsable de la bonification de 10 % de la Sécurité de vieillesse pour les aînés de 75 ans ou plus et de la création d'une prestation d'assurance carrière destinée aux travailleurs ayant œuvré au moins cinq ans au sein d'une entreprise qui ferme ses portes.

Hélène Buzzetti

nuelle du Conseil de la fédération, à Saskatoon. Mais pour cela, ils ont dû éviter certains sujets délicats dans leur communiqué final, comme celui des pipelines. En s'en tenant à ce qui les unissait, ils ont pu interpeller en chœur les chefs des cinq principaux partis fédéraux sur une série d'enjeux bien précis. Trois partis ont répondu, le Parti libéral, le Parti conservateur et le Parti vert.

Les réponses libérales reprenaient essentiellement les engagements de la plateforme électorale, ce qui a évidemment laissé les premiers ministres sur leur faim, mais leur a donné des munitions pour relancer le nouveau gouvernement. Dans leur réplique, les libéraux ne se sont pas engagés à tenir chaque année une conférence des premiers ministres, mais au bureau du premier ministre Trudeau, on affirme qu'une rencontre aura lieu en 2020, sans toutefois confirmer le moment ni l'endroit. Certains s'attendent à ce que ce soit au cours des prochains mois.

Pour les provinces, ce sera le temps d'exiger de vraies réponses, mais pour les obtenir, elles devront peser ensemble de tout leur poids.

## Le Winnie idéologue

MICHEL DAVID



Excédé par la lutte acharnée de l'ancien premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, contre l'accord du lac Meech, qu'il a finalement réussi à saboter avec la bénédiction de Jean Chrétien, Robert Bourassa l'avait baptisé « le Newfie idéologue ».

Le même qualificatif vient à l'esprit en voyant le combat que l'actuel premier ministre du Manitoba, Brian Pallister, mène contre la Loi sur la laïcité de l'État. Il est vrai que ses collègues de l'Ontario, Doug Ford, et de l'Alberta, Jason Kenney, l'ont aussi dénoncée. Dans son cas, cela prend cependant l'allure d'une véritable croisade, comme en témoigne la publicité que son gouvernement a fait paraître jeudi dans *Le Devoir* pour inviter ceux qui s'estiment victimes de la loi 21 à déménager dans la province des Jets, des Blue Bombers et de Winnie l'ourson, où ils seront « accueillis et mis à l'honneur, quelles que soient leur religion et leur culture ».

C'est un euphémisme de dire que le Québec ne jouit pas d'une grande estime au Canada anglais, où il est perçu comme l'enfant gâté de la fédération, jamais satisfait de tout ce que le reste du pays fait pour lui être agréable. Dans l'Ouest, le leader du Wexit, Peter Downing, le qualifie de « province-providence raciste et ingrate » dont il dit voir hâte de se séparer. L'Alberta lui reproche son opposition à la construction d'un pipeline malgré les milliards qu'il reçoit au titre de la péréquation. Terre-Neuve n'a jamais digéré le contrat conclu en 1969, qui garantit à Hydro-Québec l'exclusivité de l'électricité produite à Churchill Falls, achetée à un prix dérisoire et revendue avec un profit substantiel.

• • • • •

Dans le cas du Manitoba, qui reçoit aussi de la péréquation, ça n'a jamais été une question d'argent, si on excepte la chicane sur l'entretien des F-18 au milieu des années 1980. C'est plutôt la « société distincte » qui semble toujours faire problème. Avant que Clyde Wells ne plante le dernier clou dans le cercueil de l'accord du lac Meech, la fronde s'était développée au Manitoba. Malgré tous ses efforts, Robert Bourassa avait été incapable de rallier l'irascible cheffe de l'opposition libérale, Sharon Carstairs, très échaudée par l'utilisation de la clause dérogatoire pour maintenir la règle de l'unilinguisme français dans l'affichage commercial, à l'encontre d'un jugement de la Cour suprême. Par la suite, le premier ministre conservateur, Gary Filmon, avait laissé Elijah Harper bloquer l'adoption de l'accord par le Parlement manitobain, alors qu'il aurait pu utiliser une procédure d'exception. M. Pallister souffre apparemment de cette même allergie à la différence québécoise, qui semble incurable.

Dans son esprit, la loi 21 constitue un « enjeu canadien » qui justifie son intervention, alors que pour la grande majorité des Québécois et pour tous les partis représentés à l'Assemblée nationale, y compris ceux qui s'opposent à la loi, il s'agit d'un enjeu strictement québécois. Le débat porte plutôt sur l'opportunité de mettre la loi à l'abri des tribunaux en utilisant la clause dérogatoire.

Il est difficile de prévoir jusqu'où irait la réaction des Québécois si la loi devait finalement être invalidée par la Cour suprême. On peut déjà prévoir une vague de mécontentement si son application est suspendue par la Cour appel en attendant un jugement sur le fond de la loi, comme on le craint à Québec.

Enfermé dans sa vision trudeauiste du fédéralisme, Clyde Wells avait-il entrevu les conséquences qu'aurait le rejet de l'accord du lac Meech ? Ceux qui sacralisent la Charte des droits et veulent imposer leur vision multiculturaliste *from coast to coast*, comme le fait M. Pallister, ne mesurent peut-être pas le ressentiment qu'ils créent et que les souverainistes ne demandent qu'à exploiter.

• • • • •

À quelques jours de la réunion du Conseil de la fédération, à Toronto, où il souhaiterait que les provinces s'unissent dans leurs récriminations contre le gouvernement Trudeau, le premier ministre Legault n'avait pas intérêt à jeter de l'huile sur le feu, mais il était impossible de laisser passer une telle provocation. Le gouvernement manitobain aurait été mieux avisé de consacrer les 20 000 \$ investis dans cette publicité à l'amélioration des services en français dans sa province, a-t-il répliqué.

On peut difficilement lui donner tort. Certes, après des décennies de lutte acharnée, le français est de nouveau enseigné dans les écoles, mais vivre en français au Manitoba n'en demeure pas moins un combat quotidien. En juin 2016, le gouvernement Pallister a fait adopter la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine, mais ses effets concrets ne sont pas évidents. En octobre 2017, il a aboli le poste de sous-ministre adjoint responsable du Bureau de l'Éducation en français sans avoir consulté la communauté franco-manitobaine. En mars 2019, la majorité des postes permanents du service de traduction ont également été abolis. Bien sûr, il ne faut pas se mêler des affaires des autres.

Il va de soi que la loi 21 n'est pas à l'ordre du jour de la réunion du Conseil de la fédération, mais M. Legault devrait peut-être profiter des conversations informelles qu'il aura avec ses homologues provinciaux pour les sensibiliser au danger de jouer avec le feu.

## EN EAUX TROUBLES

## Venise est-elle condamnée ?

## Venise



ALEXANDRE SHIELDS  
À VENISE  
LE DEVOIR

« Je vous offrirais bien un café, mais notre machine est brisée depuis l'aqua alta du 12 novembre. Elle était au rez-de-chaussée et elle s'est retrouvée sous l'eau, comme beaucoup de choses ici », laisse tomber Andrea Zanoni, élu démocrate de l'opposition au sein du conseil régional de Venise.

Le siège du conseil, situé sur la rive du grand canal, principale voie de circulation de la ville, est véritablement au niveau de l'eau, avec une vue imprenable sur la magnifique basilique Santa Maria della Salute. Les élus s'y rendent d'ailleurs en bateau et l'immeuble possède son propre quai. Mais les bureaux du gouvernement de la région vénitienne, qui offrent un coup d'œil impressionnant aux visiteurs, sont aussi très vulnérables aux fortes marées, comme celles qui ont provoqué d'importantes inondations dans la Sérénissime au cours des dernières semaines.

Le soir du 12 novembre dernier, lors de la marée historique qui a inondé plus de 80 % de Venise, le conseil était réuni dans la salle du rez-de-chaussée, lorsque l'alarme prévenant les Vénitiens d'une forte marée a retenti. Peu de temps après, la salle de réunion a été envahie par les eaux, explique M. Zanoni. « Nous avions entendu l'alarme d'inondations, mais on ne savait absolument pas que la marée serait aussi forte. C'était la première fois que le conseil régional, qui occupe ses bureaux de Venise depuis plus de 50 ans, était inondé. Et le plus ironique, c'est que le conseil venait de rejeter nos propositions budgétaires environnementales pour le financement de la plantation d'arbres à Venise et le développement d'énergies renouvelables pour le secteur des transports. »

Cette situation est malheureusement très « symbolique » de ce qui est train de survenir à Venise, ajoute l'élu du Partito Democratico. Il faut dire que la ville, bâtie en partie sur des fondations soutenues par des pilotis à partir du VI<sup>e</sup> siècle, fait face à une « tempête parfaite » qui risque de provoquer sa disparition au cours des prochaines décennies.

Construite sur un sol fragile, Venise s'enfonce un peu plus chaque année, notamment en raison du pompage intensif des eaux souterraines qui a été fait pendant des décennies par le secteur industriel situé tout près, à Marghera. En même temps, la ville située à moins d'un mètre du niveau de la mer est touchée par la montée du niveau des eaux, un phénomène qui est appelé à s'aggraver au cours des prochaines décennies, selon les prévisions scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. « Je ne sais pas si Venise pourra résister à cette combinaison de facteurs », insiste Andrea Zanoni.

## Protection détruite

Qui plus est, les autorités régionales n'ont jamais fait le nécessaire pour préserver la lagune de Venise, immense zone tampon qui protégeait historiquement Venise contre l'effet des marées venues de la mer Adriatique. Plus de 80 % des marais de la lagune ont disparu, déplore Jane Da Mosto, directrice de l'organisme We Are Here Venice, qui fait la promotion de la protection de

l'environnement de la région. « Oui, le MOSE est essentiel pour pouvoir bloquer l'entrée de l'eau dans la lagune, mais ce n'est pas tout. Il faut restaurer les marais de la lagune, qui aidaient à réduire le niveau d'eau à Venise et qui ont été détruits. Nous avons détruit les protections naturelles de la ville. »

Le MOSE (acronyme de Modulo sperimentale elettromeccanico, ou « Module expérimental électromécanique ») est un projet gigantesque de construction de 78 digues installées aux trois entrées de la lagune de Venise. En cas de marée de plus de 1,10 mètre, les digues en question doivent normalement être relevées pour fermer l'entrée de la lagune et ainsi protéger Venise. Mais le projet, lancé en 2003, n'est toujours pas terminé, malgré des investissements qui dépassent déjà les neuf milliards de dollars.

Andrea Zanoni ne croit absolument pas au MOSE, présenté par les autorités politiques comme la solution pour éviter les fortes inondations du cœur historique de la ville. « Les prévisions de montée des eaux nous indiquent clairement que la ville va disparaître sous l'eau, avec ou sans le MOSE. L'eau va simplement passer à côté, pardessus l'île Pellestrina, située dans la portion sud de la lagune », fait-il valoir. Plusieurs Vénitiens doutent aussi de l'efficacité du MOSE, un projet marqué par des scandales de détournement de fonds publics.

Camilla Bertolini, étudiante au doctorat à l'Université Ca' Foscari et spécialiste de l'écosystème de la lagune, se demande aussi quels seront les conséquences environnementales à long terme de ce projet. Elle rappelle aussi que la lagune, qui a généralement une profondeur d'à peine quelques mètres, a été draguée pour permettre aux pétroliers de se rendre au port de Marghera, ce qui facilite la venue d'eau salée de la mer Adriatique vers Venise.

M<sup>me</sup> Bertolini, Jane Da Mosto et l'architecte vénitien Piero Vespignani estiment tous que, dans les circonstances actuelles, la meilleure police d'assurance climatique pour la ville réside dans des « solutions naturelles », dont la régénération de l'écosystème de la lagune. « On ne peut pas changer l'environnement et les dynamiques des systèmes naturels sans en payer le prix, mais nous pouvons changer nos façons de faire », résume M<sup>me</sup> Da Mosto.

Pour le moment, les autorités politiques ne semblent toutefois pas comprendre l'importance de mettre très rapidement en place des mesures pour préparer Venise à faire face aux conséquences de la crise climatique. « Venise n'est absolument pas prête à faire face aux impacts des changements climatiques. Je suis très inquiet pour les années à venir », souligne Andrea Zanoni.

Une inquiétude partagée par plusieurs citoyens rencontrés par *Le Devoir* à Venise. « Oui, j'ai peur que la ville disparaisse et que nous devenions des réfugiés climatiques. Si Venise disparaît un jour, où allons-nous vivre ? Mais il y a beaucoup de choses qui peuvent être faites pour éviter cela, comme la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, le développement de mesures d'adaptation pour les infrastructures. On ne peut pas simplement laisser Venise disparaître sous les eaux. Cette ville est d'ailleurs un exemple frappant de ce qui s'en vient et si nous ne faisons rien pour cette ville, peut-être que ce sera la preuve que nous ne méritons pas de vivre sur cette planète », explique Jane Da Mosto, mariée à un Vénitien dont la famille habite la Sérénissime depuis plus de 1000 ans.

Elle appelle toutefois à une réflexion plus globale, à l'heure où « l'urgence climatique » menace des populations entières dans plusieurs régions du monde. « Il faut aussi se demander ce que nous devons sauver. Est-ce que les fonds qui pourraient servir à sauver Venise devraient être utilisés pour aider des réfugiés forcés de quitter leur pays en raison des impacts des changements climatiques ? Est-ce que Venise est vraiment plus importante que la survie des réfugiés ? C'est une question à laquelle il est impossible de répondre. Mais il faut se la poser. »



À Venise, les inondations qui frappent et dégradent cette ville inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO sont devenues une occasion de photos à partager sur les réseaux sociaux, comme ici sur la célèbre place Saint-Marc, avec sa magnifique basilique située juste à côté du palais des Doges.

PHOTOS ANNIEK MH DE CARUFEL



**Il faut restaurer les marais de la lagune, qui aidaient à réduire le niveau d'eau à Venise et qui ont été détruits. Nous avons détruit les protections naturelles de la ville.**

JANE DA MOSTO



**Nous avons entendu l'alarme d'inondations, mais on ne savait pas que la marée serait aussi forte. C'était la première fois que le conseil régional, qui occupe ses bureaux de Venise depuis plus de 50 ans, était inondé.**

ANDREA ZANONI



**J'ai peur que la ville disparaisse et que nous devenions des réfugiés climatiques**

JANE DA MOSTO



**On ne peut pas changer les dynamiques des systèmes naturels sans en payer le prix**

JANE DA MOSTO





Les Vénitiens ont appris à vivre au rythme des inondations, même les jours de grands événements, comme un mariage. Cependant, la ville se vide de ses habitants, qui fuient aussi les hordes de touristes, et la population décline depuis des décennies.

Ce reportage a été financé grâce au soutien du Fonds de journalisme international Transat-Le Devoir.

78

C'est le nombre de digues qui doivent être installées aux trois entrées de la lagune de Venise, dans le cadre du MOSE (« Module expérimental électro-mécanique »)

9

milliards C'est le montant déboursé depuis 2003 pour implanter le MOSE, mais le gigantesque projet n'est toujours pas terminé.

## Qui doit gouverner les écoles ?

NORMAND BAILLARGEON



**U**n des grands sujets de l'heure en éducation, et il est chaudement débattu, a pour nom PL 40. Il s'agit de ce projet de loi qui vise principalement à modifier la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

Concrètement, une fois adoptée, cette loi conduirait à l'abolition des commissions scolaires telles que nous les connaissons et à la mise en place d'une nouvelle structure pour accomplir leur travail.

Depuis très longtemps déjà, la CAQ a annoncé son intention d'abolir les commissions scolaires et PL 40 n'a donc surpris personne qui suit ne serait-ce qu'un peu le monde de l'éducation. (Je passe sous silence ici le cas particulier des commissions scolaires anglophones.)

Mais que sont ces instances ?

### Les commissions scolaires

Ces commissions scolaires (on en compte 71...) datent du XIX<sup>e</sup> siècle et sont donc de très anciennes composantes de l'administration de notre système scolaire. La commission Parent les a maintenues.

Il leur revient, pour le dire vite, d'organiser et d'assurer la distribution des services éducatifs dans les écoles et centres d'éducation ou de formation de leur territoire. Elles sont appuyées en cela par 11 directions régionales. Leurs commissaires sont, depuis 1973, élus au suffrage universel.

Et c'est ici qu'on trouve une des principales critiques qu'on leur adresse.

### Les critiques

Les commissions scolaires souffrent en effet, indéniablement, d'un grand déficit démocratique. Ces élections n'intéressent que très peu de gens, des commissaires sont élus par acclamation et les taux de participation aux élections scolaires sont faméliques.

D'autres critiques portent sur ce manque de lien, d'impact, de relation réelle et riche entre l'école, ce qui s'y vit et s'y pratique concrètement, et les commissions scolaires, jugées être de lourdes structures administratives coupées de la réalité de la classe. On reproche d'ailleurs à celles-ci, en ce sens, des dépenses de fonds publics difficilement justifiables.

Quoi qu'il en soit, les structures qu'on mettra à leur place devront démontrer qu'elles peuvent échapper à ces critiques, qu'elles seront, elles, représentatives du milieu qu'elles doivent servir, en contact avec lui, efficaces et moins coûteuses. C'est, entre autres, tout cela qui est en ce moment débattu et ce que propose la CAQ inquiète plus d'un intervenant.

À propos de la délicate question de la représentativité, j'avais, il y a quelques années, interrogé sur la question le professeur Jean-Pierre Proulx, qui connaît très bien le sujet. Il suggérait de remplacer l'élection au suffrage universel par un collège électoral formé de personnes qui détiennent déjà un mandat public et qui ont un intérêt certain, voire un accès direct à l'éducation primaire et secondaire, à la formation des adultes ou à la formation professionnelle.

Ce pourrait être, disait-il, des parents, des professionnels de l'éducation, des membres des conseils d'établissement, des conseillers municipaux, des administrateurs des services sociaux et des cégeps. « Toutes ces institutions, disait M. Proulx, participent, à un titre ou l'autre, à la mission de l'école ou partagent des missions communes avec elle. Ce système favoriserait donc un véritable dialogue politique. Au surplus, il serait infiniment plus économique que le régime actuel, qui tourne à vide. »

### Une idée à méditer

Mais je veux encore pointer ici une autre idée qui me semble mériter notre attention.

Parmi les nombreux mémoires déposés lors des discussions sur le PL 40, celui de la Ligue pour l'action civique m'a en effet particulièrement interpellé.

La Ligue plaide pour le maintien d'une gouvernance locale en éducation et suggère, entre autres, pour ce faire qu'on distingue deux types de tâches devant être accomplies pour la gestion de l'éducation sur un territoire.

Les premières sont distinctement d'ordre éducatif et pédagogique : elles concernent le curriculum, les relations avec les enseignants, l'offre de conseillers pédagogiques, et ainsi de suite. Mais les deuxièmes concernent plutôt des choses comme la gestion des infrastructures, le transport scolaire, les services alimentaires.

Les premières tâches, suggère la Ligue, et elles seules, reviendraient aux nouvelles structures qu'on mettra en place, qui se concentreraient ainsi sur ce qui doit les concerner ; les deuxièmes incomberaient aux municipalités, qui ont déjà largement en place ce qu'il faut pour les prendre en charge.

La Ligue argue ceci qui mérite sérieuse réflexion : « Historiquement, au Québec, les services scolaires et les services municipaux se sont développés en parallèle ; cela a donné lieu à quelques absurdités, notamment en raison du manque de dialogue qui a souvent caractérisé les relations entre ces deux paliers de gouvernance. Pour empêcher que cela ne se reproduise, la Ligue propose tout simplement d'intégrer la gestion du parc immobilier, du transport et des services alimentaires au mandat des municipalités. L'argent viendrait de la même source (impôts et taxes foncières), les besoins seraient les mêmes, mais les silos seraient éclatés et le développement de nos écoles ne constituerait plus une préoccupation périphérique pour nos municipalités, mais bien une priorité. »

### La perle de la semaine

Un élève écrit : « Le mariage est effet mer et ne dure parfois pas très longtemps. »

C'est vague, mais il y a une certaine poésie là-dedans...

## Guérilla artistique

## ART ENGAGÉ

SUITE DE LA PAGE B 1

d'ordre en référence à la quintuple exigence des protestations, dont celle d'avoir des élections libres. Une autre phrase omniprésente martèle en chinois et en anglais: « Libérez Hong Kong, une révolution de notre temps! »

## Un bataillon esthétique

Les estimations parlent de 200 designers montés au créneau dans la lutte contre l'ultrapouvoir central de Pékin. Ces révoltés du graphisme se concentrent sur le réseau Telegram, trouvent des thèmes et des « concepts » ensuite traduits de manière visuelle et subversive. Leur matériel sert aussi à diffuser de l'information sur les manifestations à venir, avec des détails précis sur les lieux de rendez-vous.

Plusieurs tentatives d'obtenir des entrevues en ligne sont restées sans réponse. « Les artistes restent anonymes et on comprend pourquoi », explique Ashley Yue. On ne sait souvent rien d'eux, mais leurs œuvres se répandent très rapidement en ville et ils servent à solidifier et à encourager le mouvement.

La jeune Ashley Yue, diplômée en *cultural studies* de McGill en 2015, est originaire de Hong Kong, où elle s'est réinstallée comme guide touristique. Les temps sont durs. La protestation, qu'elle appuie entièrement, lui a si-phonné ses clients. Elle-même était de la toute première marche le 9 juin, puis le 16 avec deux millions de personnes.

Elle a donné rendez-vous au *Devoir* dans un minuscule café. Elle boycotte Starbucks, comme beaucoup, à cause des commentaires anti-manifs d'un dirigeant de la chaîne. Les verres du sympathique endroit branché, sur l'île centrale, sont à l'effigie d'un des petits cochons prodémocratie. On est donc en train jaune, couleur du ralliement des protestataires.

M<sup>me</sup> Yue ouvre son sac et en sort des papiers engagés qu'elle collectionne. Elle ouvre son téléphone et retrouve les œuvres marquantes de son *best-of* ambulant.

Une vidéo très impressionnante montre un chœur masqué et une formation classique interprétant l'hymne *Glory to Hong Kong* composé par Thomas dgx yhl, autre pseudo. Le chant dénonce la répression, demande le respect des droits et libertés. La captation a été visionnée 1,5 million de fois sur YouTube en une semaine en septembre. L'hymne de 2019 est constamment repris dans les rassemblements.

Le détournement de certaines images demande un peu de connaissances iconologiques et culturelles. La consigne sécuritaire « *Mind the gap* » (attention à l'écart) devient « *Mind the thug* » (attention au



voyou), en référence aux affrontements brutaux de la station de métro Yuen Long. Un idéogramme en trompe-l'œil dit, quand il est lu dans un sens et dans l'autre: « Continuez! »

Une carte de bingo ridiculise les formules de la langue de bois de la dirigeante Carrie Lam pour ne pas céder aux demandes du peuple. L'origami devient une arme de propagande. Une collecte de fonds a permis de créer une *Lady Liberty* de Hong Kong, pastiche de la statue new-yorkaise portant un parapluie au lieu d'une torche. La sculpture a été détruite par des vandales.

Ashley Yue s'attarde sur le recours au Lennon Wall, mémorial éphémère né d'abord en Tchécoslovaquie en 1988, au moment du décès du Beatle John Lennon. Le premier mur hongkongais d'expressions spontanées est apparu pendant la Révolution des parapluies en 2014. Il en a poussé d'autres depuis juin. Le plus court, le plus aimé, celui de la station de métro Tai Po, a été démantelé par la police en début de semaine.

La propagande fonctionne dans les deux sens. Des artistes-liges, à la solde du gouvernement, contre-attaquent avec leur propre matériel.

À encore, il faut bien l'avouer, on est assez loin de l'agit-prop ou du réalisme socialiste. Les affiches présentant les manifestants comme des enfants gâtés ou défendant la police dans ses droits imitent aussi les bandes dessinées asiatiques. L'image d'un célèbre petit cochonnet (Pig McDull) a aussi été détournée par les autorités, mais sans le consentement de son créateur, bel et bien connu celui-là.

**Le parapluie, utilisé par les manifestants pour se protéger du gaz lacrymogène, a donné son nom à la révolution de 2014.**

**L'accessoire reste en 2019 le symbole du mouvement prodémocratie. L'image collée sur la vitrine d'un commerce évoque le jeu vidéo Yellow Umbrella créé en 2014 où des manifestants tiennent coûte que coûte la barricade contre des assaillants policiers.**

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

*Ces reportages ont été financés grâce au soutien du Fonds de journalisme international Transat-Le Devoir.*

## Liberté d'expression

## MARCHÉ

SUITE DE LA PAGE B 1

et ont acheté. « Les passionnés d'art sont très dévoués », dit M. Rossi, tout en avouant qu'il se déplace maintenant un peu plus souvent vers les collectionneurs. Il arrive de Dubaï.

Rossi & Rossi, fondée par la mère et le fils, se spécialisait dans l'art traditionnel de l'Himalaya avant de bifurquer vers la production contemporaine. Installée d'abord à Londres, la galerie a sa permanence à Hong Kong depuis 1987.

Le galeriste explique que Hong Kong représente une place de rêve pour un marchand d'art, une zone franche sans taxes d'import ou d'export, sans tracas ni contrôle administratifs, attirant normalement plus de 60 millions de touristes par année, dont de riches clients.

L'art et le commerce qui avancent en cordée ont aussi besoin de liberté pour s'épanouir. Cette liberté que demandent et veulent faire progresser les Hongkongais dans la rue. Il serait donc normal que les marchands appuient les protestataires demandant plus de liberté, plus de démocratie?

« Je ne peux pas parler pour les autres membres, répond l'homme de l'art. Pour ma part, je peux dire qu'il ne faut pas oublier que Hong Kong est et

demeure la ville chinoise la plus libre. La presse y est libre. Le système judiciaire y est indépendant. Nous vivons dans un régime de droit. Il ne faut pas oublier cela. Je pense aussi qu'en ce moment les problèmes urgents à régler sont des problèmes sociaux. Les inégalités deviennent insupportables dans le monde, d'où les révoltes partout. Hong Kong est immensément riche, mais elle a négligé de s'attaquer à certains de ses problèmes majeurs. »

**Il ne faut pas oublier que Hong Kong est et demeure la ville chinoise la plus libre**

FABIO ROSSI



## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

téléphone : 514 985-3452  
télécopieur : 514 985-3340

Courriel :  
avisdev@ledevoir.com

## Avis public

Régie de l'énergie

## DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2020-2029 DU DISTRIBUTEUR (DOSSIER R-4110-2019)

La Régie de l'énergie (la Régie) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) relative à l'approbation de son plan d'approvisionnement 2020-2029. La demande est soumise en vertu de l'article 72 de la Loi sur la Régie de l'énergie.

Selon le Distributeur, le Plan d'approvisionnement en réseau intégré présente une croissance anticipée de la demande d'électricité au Québec, pour la période 2020-2029. Les approvisionnements disponibles et prévus sont suffisants, selon le Distributeur, pour répondre aux besoins en énergie jusqu'en 2026 et en puissance jusqu'en 2025. Le Plan d'approvisionnement des réseaux autonomes s'inscrit, quant à lui, dans le cadre du plan d'action visant une conversion totale ou partielle des réseaux autonomes vers des sources d'énergie moins chères et plus propres.

## DEMANDES D'INTERVENTION

Toute personne intéressée à participer à l'audience publique doit faire parvenir à la Régie une demande d'intervention accompagnée, le cas échéant, d'un budget de participation, au plus tard le 6 décembre 2019 à 12 h. Cette demande doit être faite conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie, dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie, suivant les instructions de la Régie contenues à sa décision D-2019-157 et être transmise au Distributeur dans le même délai.

La demande du Distributeur, les documents afférents, le Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie de même que la décision procédurale D-2019-157 peuvent être consultés sur le site internet de la Régie au <http://www.regie-energie.qc.ca>.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie, par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec



## AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (135,136 et 137 C.P.C.) PAR ORDRE DE L'HUISSIER :

Avis donné à 9311-1045 QUÉBEC INC. de vous présenter au greffe de la COUR DU QUÉBEC du district judiciaire de MONTRÉAL situé au 1 RUE NOTRE-DAME EST à MONTRÉAL, dans les 30 jours afin de recevoir la DEMANDE DE LA DEMANDE-RESSE OU REJET DU POURVOI EN RÉTRACTATION DE JUGEMENT DE LA DÉFENSEUR, DÉCLARATION ASSERMMENTÉE, LISTE DES PIÈCES ET AVIS DE PRÉSENTATION laissée à votre attention dans la cause numéro 500-22-234352-162.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.  
Montréal, le 26 NOVEMBRE 2019  
Isabelle Gagné,  
huissier de justice



1.800.567.2236  
[www.musclo.ca](http://www.musclo.ca)

IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE!



## AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (135,136 et 137 C.P.C.) PAR ORDRE DE L'HUISSIER :

Avis donné à OLESIY SEN de vous présenter au greffe de la COUR DU QUÉBEC du district judiciaire de MONTRÉAL situé au 1 RUE NOTRE-DAME EST à MONTRÉAL, dans les 30 jours afin de recevoir la DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE, AVIS D'ASSIGNATION DE LA PARTIE DÉFENSEUR ET LISTE DES PIÈCES laissée à votre attention dans la cause numéro 500-22-259161-191.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.  
Montréal, le 26 NOVEMBRE 2019  
Isabelle Gagné,  
huissier de justice

**HEURES DE TOMBÉE**

**Avis légaux et appels d'offres**

Les réservations doivent être faites avant 16 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** :  
Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** :  
Réservations avant **16 h le vendredi**

## AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que Monsieur André ROY, en son vivant résidant au 150, rue du Bois, Saint-Georges, Québec, G5Y 5C2, est décédé le vingt avril deux mille dix-neuf (20 avril 2019). Un inventaire de ses biens a été dressé le 21 novembre 2019 par les liquidatrices conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Monia Doyon, notaire, au 17 105, boulevard Lacroix, Saint-Georges (Québec), G5Y 8G9.

Me Monia Doyon, notaire

## AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE (Avis dans un journal : C.c.Q., art. 795, al. 2)

Prenez avis que Assunta D'Angelo, en son vivant domiciliée au 7470, rue Terbois, Saint-Léonard, Québec, H1S 2M4, est décédée à Saint-Léonard, le 29 mars 2019. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Marie-Eve Brown, notaire, située au 370, chemin Chamblay, bureau 400, Longueuil (Québec) J4H 3Z6.

SIGNE à Longueuil ce 28 novembre 2019  
Me MARIE-EVE BROWN  
notaire

## Appel d'offres

Montréal-Nord

## Montréal

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

DIRECTION DE LA PERFORMANCE, DU GREFFE ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS

APPEL D'OFFRES PUBLIC No : 1065

ABAISSEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT DERRIÈRE LA MAISON BRIGNON-DIT-LAPIERRE, MONTRÉAL-NORD.

L'ouverture des soumissions prévue pour le 29 novembre 2019 est reportée au 5 décembre 2019 à onze heures (11h), à la Mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord.

À Montréal, Arrondissement de Montréal-Nord  
Ce 30 novembre 2019

La secrétaire d'arrondissement  
Marie-Marthe Papineau, avocate

## Primeau Proulx et Associé inc.

Syndics autorisés en insolvabilité

Avis de la première assemblée (paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire des faillites de :

Les Habitations Tremblay Madore &amp; Fils Inc., corporation légalement constituée ayant eu sa place d'affaires au 32, rue Jacques-Blain, Saint-Jean-sur-Richelieu (QC).

Compte ABS Inc., corporation légalement constituée ayant eu sa place d'affaires au 5230, boul. Samson, Laval (QC).

Restaurant Nouveau Système Inc., corporation légalement constituée ayant eu sa place d'affaires au 3419, rue Notre-Dame Ouest, Montréal (QC).

AVIS est par les présentes donné que la faillite de Les Habitations Tremblay Madore &amp; Fils Inc. est survenue le 19 novembre 2019 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 décembre 2019 à 10h00 au bureau du syndic.

AVIS est par les présentes donné que la faillite de Compte ABS Inc. est survenue le 19 novembre 2019 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 décembre 2019 à 10h00 au bureau du syndic.

AVIS est par les présentes donné que la faillite de Restaurant Nouveau Système Inc. est survenue le 19 novembre 2019 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 décembre 2019 à 14h00 au bureau du syndic.

Ce 25<sup>e</sup> jour de novembre 2019.

PRIMEAU PROULX ET ASSOCIÉ INC., Syndics autorisés en insolvabilité  
Sylvain Proulx, CPA, CA, SAI, Syndic administrateur

103-3410, Chemin de Chamblay, Longueuil (QC) J4L 1N8  
Tél. : (450) 670-1040 • Téléc. : (450) 670-1542

**Du bénévolat, oui ! Mais où ?**

514.842.3351  
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE MONTRÉAL  
[cabm.net](http://cabm.net)

III IRAK

# Le premier ministre démissionne

ALEXIS RIOPEL  
LE DEVOIR

Après avoir perdu la bénédiction du grand guide chiite du pays, le premier ministre de l'Irak a décidé de quitter ses fonctions. Ce dernier en a fait l'annonce vendredi au terme d'une semaine violente durant laquelle des dizaines de manifestants ont perdu la vie. Les protestataires, qui exigent un renversement de la classe politique entière, pourraient toutefois rester sur leur faim.

Sur la place Tahrir de Bagdad, les manifestants se sont mis à danser à l'annonce du départ d'Adel Abdel Mahdi, selon des journalistes sur place. Toutefois, la bonne humeur s'est rapidement évaporée. « Nous ne quitterons pas Tahrir tant que tous les corrompus ne seront pas partis », a expliqué l'un des manifestants. « Notre problème, ce n'est pas le premier ministre ; on veut que tous les partis dégagent ! » a lancé un autre insurgé à Diwaniya, à 200 km au sud de la capitale.

Chômage, corruption et pénuries ont fait descendre les Irakiens dans les rues ces deux derniers mois. Pour sortir le pays de son marasme, ils préconisent de faire table rase des autorités politiques et religieuses, qui se partagent le pouvoir de façon sectaire depuis l'invasion américaine.

La démission du premier ministre entré en exercice en octobre 2018 marque ainsi un nouveau développement dans un Irak à feu et à sang, et plus largement dans un Moyen-Orient en ébullition. En octobre, le premier ministre Saad Hariri du Liban a quitté son siège, chassé par un mouvement pacifique réclamant un pays moins sectaire, moins corrompu et plus égalitaire. Le peuple irakien exprime pour sa part sa colère la plus vive depuis des années après une forte hausse du prix



de l'essence, qui alourdit encore davantage le fardeau économique pesant sur ses épaules.

En Irak, le bilan onusien des manifestations amorcées en octobre est monté vendredi à 354 morts et à plus de 8000 blessés. Il s'agit principalement de jeunes hommes, parfois même d'adolescents, généralement non armés. « Le véritable bilan est probablement plus élevé », note le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Dans son sermon de vendredi, l'ayatollah Ali Al-Sistani, figure généralement apolitique et très respectée du chiisme irakien, a retiré sa confiance envers le premier ministre, Adel Mahdi, lui-même de confession chiite.

Il a demandé au Parlement de considérer les options se présentant à lui afin d'éviter que le pays s'enfonce un peu plus dans le « chaos ». Le principal intéressé n'a pas attendu la réplique des élus pour lui-même annoncer qu'il leur présenterait sa démission.

Le soulèvement en cours en Irak, le plus « intense » de l'ère post-Saddam Hussein, est inédit, « car il oblige à laisser tomber les prismes confessionnels ou ethniques qui sont toujours convoqués dès qu'on parle de l'Irak », expliquait plus tôt ce mois-ci la chercheuse Loulouwa al-Rachid en entrevue à Mediapart. Le conflit actuel s'articule sur des bases strictement socio-économiques, ajoutait la spécialiste de l'Irak rattachée jusqu'à récemment au Cen-

**La démission du premier ministre entré en exercice en octobre 2018, ici en pantin lors d'une manifestation, marque un nouveau développement dans un Irak à feu et à sang.**  
KHALID MOHAMMED ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

tre Carnegie pour le Moyen-Orient.

Ce sont majoritairement des manifestants chiites qui remplissent les rues de Bagdad et du sud du pays. Et ce sont eux qui ont incendié le consulat de l'Irak — un pays officiellement chiite — dans la ville sainte de Najaf, mercredi soir. La foule assemblée autour des flammes criait « Dehors, l'Irak ! » et brûlait des drapeaux du pays, à qui les insurgés reprochent une ingérence dans les affaires irakiennes.

Le lendemain de l'incendie, Bagdad a dépêché des commandements militaires dans le Sud, notamment à Nassiriya, où des dizaines de manifestants ont péri sous les tirs des forces de l'ordre. Les troupes ont ensuite été rappelées dans le chaos, tandis qu'Amnesty International a incité les capitales du monde à agir, car « le bain de sang doit cesser ».

Par voie de communiqué, Ottawa a « vivement » condamné la hausse des violences en Irak, jeudi. « Nous exhortons toutes les parties concernées à faire preuve de retenue et à s'abstenir de recourir à la violence », peut-on lire dans la déclaration officielle.

Les violences mortelles se sont malgré tout poursuivies vendredi. La police a tué 15 manifestants à Nassiriya et un autre à Bagdad. À Najaf, des témoins et des médecins ont rapporté que des hommes habillés en civil ont tiré sur des protestataires, faisant cinq morts.

**La suite**

Le Parlement pourrait accepter la démission de M. Abdel Mahdi lors d'une réunion convoquée en urgence dimanche. Le président, Barham Salih, devra par la suite choisir un nouveau premier ministre — une tâche qui pourrait se révéler complexe.

Il y a un an, Adel Abdel Mahdi avait accédé à ce poste car il représentait un compromis acceptable pour les deux coalitions couronnées lors des législatives du mois de mai. Économiste de formation, l'homme de 77 ans avait auparavant occupé de nombreux postes dans les hautes sphères de l'État avant de diriger ce gouvernement qu'il souhaitait technocrate.

Avec l'Agence France-Presse

EN ÉDUCATION

**FAUT QUE  
ÇA CHANGE  
MAINTENANT!**

LA FSE-CSQ DÉFEND VIGOREUSEMENT  
LES REVENDICATIONS DU PERSONNEL  
ENSEIGNANT

Au nom des profs, elle réclame :

- De **meilleurs salaires**;
- Des **classes plus équilibrées**;
- Un **allègement significatif de leur tâche**;
- Une **réduction de la précarité**.

**La FSE-CSQ, la voix des profs!**

**FSE**  
FÉDÉRATION  
DES SYNDICATS  
DE L'ENSEIGNEMENT  
CSQ

**CSQ**  
Centrale des syndicats  
du Québec

NÉGOCIATION  
NATIONALE  
DES PROFS



## Pardon

**E**n ce matin de juillet 2012, trois hommes juchés sur une motocyclette roulent lentement dans la zone de vignobles au nord de Kandahar. En surplomb, dominant les maisons en pisé, le premier lieutenant Lorange, qui a récemment pris la place du commandant du peloton, blessé. Il n'a pas d'expérience au combat, mais ses hommes craignent déjà son discours vindicatif. Alors que la motocyclette est à près de 200 mètres, il ordonne aux soldats de tirer. La moto s'arrête, les hommes descendent, regardent autour d'eux. Lorange ordonne alors un tir léthal. Deux des motocyclistes sont tués.

La fouille des cadavres révélera qu'ils étaient armés... d'une paire de ciseaux et de concombres. Le premier lieutenant tentera de dissimuler la réalité en rapportant que les cadavres n'ont pu être fouillés, ce que les hommes de son peloton démentiront, lors du procès un an plus tard.

Lorange condamné à 19 ans de prison en cour martiale pour crime de guerre, sa cause devient très vite celle de l'extrême droite et des médias conservateurs. Pour eux, le criminel de guerre est un héros, broyé par les rouages des bien-pensants du fameux « deep state ». À sa sortie de prison, Clint Lorange fera d'ailleurs sa première apparition médiatique — le 18 novembre dernier — sur le plateau de Sean Hannity, à Fox News.

Or, c'est cet homme, ainsi que deux autres soldats déployés en Afghanistan — le major Matthew Golsteyn des forces spéciales, dont le procès devait avoir lieu en février prochain pour meurtre, et Edward Gallagher des Navy Seals, condamné pour avoir désacralisé le cadavre d'un détenu —, que le président a choisi de gracier. Contre l'avis de la hiérarchie militaire.

Le président a la Constitution de son côté : le pouvoir de faire grâce est sien. Il pouvait gracier un criminel de guerre de la même manière qu'il a gracié Joe Arpaio — ce shérif qui a régné en tyran sur le comté de Maricopa en Arizona.

Bien sûr, le recours au droit de grâce a toujours soulevé des controverses. Il a parfois été utile à la restauration de l'union nationale, à la suite de la Révolte du whisky aux débuts de la République, ou encore après la guerre civile, pour les sudistes, voire dans le cas de l'amnistie prononcée par Jimmy Carter à l'égard des objecteurs de conscience de la guerre du Vietnam. D'autres ont été particulièrement polémiques : comme la grâce inconditionnelle accordée à Nixon par le président Johnson, ou celles prononcées par George H. W. Bush à l'endroit de Caspar Weinberger, d'Elliott Abrams ou de Robert McFarlane — artisans du scandale Iran-Contra qui avait entaché l'administration Reagan. Ce droit régalien doit être un pouvoir exceptionnel, un recours pour faire le bon là où le droit, trop rigide, ne le peut pas — comme commuer une peine disproportionnée en raison de mécanismes juridiques qui dissocient la peine de l'infraction. Il arrive pourtant que ce pouvoir soit détourné de son sens : le respect du droit ne donne pas forcément de la droiture à une décision.

Or, les trois pardons accordés par le président Trump touchent trois inculpés ou condamnés pour crimes de guerre et s'appuient sur un tweet présidentiel : « On entraîne nos gars pour en faire des machines à tuer et ensuite on

leur fait un procès quand ils tuent. » Une justification lourde de conséquences. D'abord sur la politique étrangère, car la décision de qualifier les soldats de « machines à tuer » et le doute qu'elle induit sur leur justiciabilité fragilisent un peu plus le lien de confiance avec les États susceptibles d'accueillir des troupes américaines. Ensuite, pour les soldats déployés, car les règles d'engagement sont soudainement moins nettes, le président envoyant le message que si l'on est de son bord, les chances d'absolution croissent. Enfin, pour la chaîne de commandement du Pentagone qui est remise en cause, ce qui vient fausser la relation civilo-militaire... et pose des points de suspension sur la gestion future d'une crise majeure impliquant la défense des États-Unis.

Cette décision s'inscrit dans une compréhension trumpienne du monde. Un univers où l'armée, le service de protection des frontières et la justice deviennent les instruments personnels du président (plutôt que les champs d'action du pouvoir exécutif)... Où la politique étrangère permet de subordonner une aide financière au salissage d'un opposant politique. Où le mépris des règles constitutionnelles permet de s'opposer aux assignations à comparaître et aux mandats d'amener délivrés par le Congrès.

Or, ce sont ces règles constitutionnelles que les Cours fédérales tiennent pour l'instant à bout de bras, imposant que les retours de taxes du président soient divulgués, que l'exécutif se soumette aux requêtes du Congrès, que la séparation des pouvoirs soit respectée. Ce que le président conteste. Encore. Et encore. Ce qu'il fera sans doute jusqu'en Cour suprême...

Mais en l'occurrence, personne ne s'insurge parce que le président s'est esuyé avec la nappe, ou parce qu'il a porté un complet beige. Les normes en cause définissent la nature de la République. Elles représentent l'État de droit. Ce n'est donc pas un simple pardon...



L'assailant de London Bridge était connu des services de sécurité et lié à des « groupes terroristes islamistes », selon une source sécuritaire.

FRANK AUGSTEIN ASSOCIATED PRESS

## LONDRES

## Deux morts dans une attaque « terroriste » au couteau

MARTINE PAUWELS  
À LONDRES  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Un homme porteur d'un engin explosif factice a tué deux personnes à coups de couteau vendredi à London Bridge, avant d'être abattu par la police, dans une attaque « terroriste » qui a chamboulé la campagne électorale à moins de deux semaines des législatives du 12 décembre. L'assailant a été identifié comme étant Usman Khan, 28 ans, un ex-prisonnier condamné pour terrorisme, a annoncé samedi (vendredi soir au Québec) le chef de l'antiterrorisme britannique, Neil Basu. « Cet individu était connu des autorités, ayant été condamné en 2012 pour des infractions terroristes. Il a été remis en liberté conditionnelle en décembre 2018 », a indiqué le responsable policier dans un communiqué, précisant qu'une perquisition était en cours dans un lieu du comté de Staffordshire, dans le centre de l'Angleterre.

Selon des médias britanniques, il portait un bracelet électronique, après avoir bénéficié d'une remise en liberté conditionnelle à la suite d'une condamnation pour terrorisme. Le journal *The Times*, citant des sources gouvernementales, a précisé qu'il participait vendredi à une conférence organisée par l'Université de Cambridge sur la réhabilitation des prisonniers dans le Fishmonger's Hall, un bâtiment à l'extrémité nord de London Bridge, où l'attaque a commencé, d'après la police.

## Trois personnes ont aussi été blessées, dont une est dans un état critique

Trois personnes ont aussi été blessées dans cette attaque survenue à l'endroit même où un attentat s'était déroulé en 2017, a indiqué la cheffe de Scotland Yard, Cressida Dick, devant la presse. « Nous travaillons aussi sans relâche pour comprendre ce qui s'est passé et si d'autres personnes sont impliquées », a-t-elle ajouté, précisant que la présence policière dans les rues serait renforcée dans les prochains jours. Selon le chef du service public de santé britannique, Simon Stevens, une personne se trouve dans un état « critique mais stable », une autre dans « un état stable » et une troisième a subi des « blessures moins graves ».

La police a indiqué avoir été appelée à 13 h 58 (heure locale) pour une attaque au couteau près de London Bridge, un pont et une importante gare du centre de la capitale britannique. L'assailant a été abattu par les forces de l'ordre cinq minutes plus tard, selon la police, qui a qualifié l'attaque de « terroriste ».

## Des « héros »

Plusieurs passants ont été salués en « héros » par la police et des responsables politiques pour s'être rués sur l'assailant et s'être battus avec lui, selon des vidéos enregistrées par des témoins et diffusées sur les réseaux sociaux. « On a fait tout ce qu'on pouvait pour essayer de lui arracher son couteau afin qu'il ne blesse personne d'autre », a expliqué à la BBC Stevie Hurst, un guide touristique figurant parmi ceux qui sont intervenus.

Un homme en particulier était salué sur les réseaux sociaux. Dans plusieurs vidéos concordantes circulant sur Twitter, on le voit sortir de la mêlée un couteau à la main, criant à d'autres témoins de reculer. « Certains des gars qui étaient sur [l'assailant] étaient d'ex-prisonniers et ils se trouvaient tous au Fishmonger's Hall », selon Jamie Bakhit, un agent d'entretien de 24 ans cité par PA, qui a dit s'être entretenu avec un des intervenants.

## AVIS DE DÉCÈS

## Jean Bossé 1931 – 2019

Le 26 novembre 2019, entouré des siens.



Il laisse dans le deuil l'amour de sa vie, Denyse Tremblay, leurs trois enfants Louis Bossé (Carole Lane), Martin Bossé (Catherine Giguère) et Julie Bossé (Mario Leroux) ainsi que leurs huit petits-enfants, Florence et Jean-Nicolas; Daphné, Laurens, Léane et Annabelle; Audrey et Vincent. Il laisse également dans le deuil ses frères et sœurs: William (Cécile Ouellet), feu Henri (Aline Bélanger), Monique (feu Gilbert Sirois), Lucien (Françoise Cloutier), Claude (feu Hélène Maher, Claudette Simard), Huguette (André Carrier), Euloge (Estelle Couture), Zoë (Anne-Marie Cloutier), Sœur Rollande s.j.a., Michel (Anne-Louise Baril), Claire, Sylvia (Maurice Boucher); ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Tremblay: feu Suzanne (feu Fernand Loiselle), Jean-Louis, Claire (Yves Paradis) et feu Pierre (Liliane Grenier) ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines, amis et collègues.

Diplômé en médecine de l'Université Laval en 1959 et en psychiatrie en 1966, il part à Paris pour se spécialiser en psychanalyse. À son retour au Québec, il devient membre fondateur de la Société de psychanalyse de Montréal en 1969 et crée le Bulletin de la SPM durant les années 80 afin de favoriser les échanges entre collègues. Il participe notamment au développement du programme enfance-adolescence du Pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital Sacré-Coeur en encourageant une approche psychanalytique multidisciplinaire. Animé par la passion de sa pratique de la psychanalyse, il organise dès 1968 le Séminaire de psychanalyse de la pédopsychiatrie du Pavillon Albert-Prévost, ce qui lui permet pendant 33 ans de partager son intérêt pour la formation de futurs psychanalystes et pour la transmission de ses connaissances.

La famille tient à remercier chaleureusement l'équipe des soins palliatifs de l'Hôpital de Lachine pour leur soutien et compassion.

La famille accueillera parents et amis au :

Complexe funéraire Mont-Royal  
1297 Chemin de la Forêt, Outremont, Qc, H2V 2P9  
514-279-6540

le mercredi, 4 déc. 2019 de 19h à 21h, le jeudi, 5 déc. 2019 de 14h à 17h ainsi que de 19h à 21h30 et le vendredi, 6 déc. 2019 de 10h à 11h. Les funérailles suivront vendredi dès 11h en la chapelle du complexe.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation du Dr Julien, 4765 rue Sainte-Catherine Est, Montréal, Qc, H1V 1Z5 <http://fondationdrjulien.org/impliquez-vous/donnez/>

## Claude Béland

1932 - 2019



Le 24 novembre 2019, à Montréal, est décédé Monsieur Claude Béland, G.O.Q., Ad. E., à l'âge de 87 ans.

Il aura été l'un des grands leaders de sa génération, notamment à titre de président du Mouvement Desjardins de 1987 à 2000, mais aussi à titre d'avocat, de professeur associé à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal et de l'Institut de recherche en coopération de l'Université de Sherbrooke, et comme administrateur de la Régie des rentes du Québec et de la Caisse de dépôt de placement du Québec. Il avait aussi à cœur le développement du coopératisme à l'extérieur de nos frontières et s'est impliqué notamment avec l'Alliance coopérative internationale, l'Association internationale des banques coopératives et Développement International Desjardins.

Au cours de sa longue et très active carrière, il aura contribué à de nombreux débats sociaux et politiques, notamment lors du Sommet Économique de 1996, les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques (2003), à la Commission Bélanger Campeau (1990-91), à la Société d'implantation du CHUM ou à la tête du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires. Plus récemment, il oeuvrait à titre de président du Conseil d'éthique de l'industrie québécoise des boissons alcooliques, de président du conseil de la Fondation Lionel-Groulx, de président du Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec et au sein d'innombrables comités et causes qui ont fait valoir ses valeurs d'entraide, de respect et de don de soi.

Il laisse dans le deuil son épouse, Lise Dubois Béland, ses enfants, Pierre (Martine), Lucie, Louis (Kathy), Philippe (Valérie), ses beaux-enfants Michelle, Daniel (Danièle), Marie-Claude (Dominique), ses petits-enfants Catherine, Gustav, Alexandre, Olivier, Émilie, Anne-Sophie, Vincent, Marie-Hélène, Éric, Charles, Marc-Philippe, Benjamin, Arnaud, Guillaume, Marilou, Lucas et 7 arrière-petits-enfants, son frère Bernard (Micheline) et de nombreux neveux et nièces de ses feus frères et sœurs, Jean Béland, Robert Béland, Lucie Boisclair Béland et Hélène Jolicoeur Béland.

La famille accueillera parents et amis pour un dernier hommage au :  
Complexe funéraire de Ville Mont-Royal Ugel Bourgie  
1255, avenue Beaumont, Mont-Royal QC H3P 3J1

le jeudi 5 décembre de 14 h à 17 h et de 19 h à 21 h ainsi que le vendredi 6 décembre de 14 h à 17 h et de 19 h à 21 h. Les funérailles seront célébrées le samedi 7 décembre dès 11 h en l'église St-Joseph-de-Mont-Royal située au 100, avenue Thornton (coin boul. Laird) Mont-Royal QC H3P 1H5.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don au Fonds de dotation Claude Béland In Memoriam de la Fondation Desjardins dont les bourses serviront à encourager la responsabilité citoyenne. Pour faire un don : <https://www.jedonneenligne.org/fondationdesjardins/MEMOIRECLAUDEBELAND/>

Pour plus d'information sur le fonds ou la Fondation Desjardins :  
fondation.desjardins@desjardins.com 514-281-7171 ou 1-800-443-8611

La direction des funérailles a été confiée :



COOPÉRATIVE  
FUNÉRAIRE  
DU GRAND MONTRÉAL

## Le Blanc, Blanche

1922-2019

(S.Marie-Blanche-de-la-Trinité)

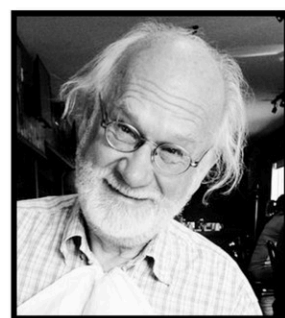
À Montréal, le 28 novembre 2019, à l'âge de 97 ans, est décédée Sœur Blanche Le Blanc (S.Marie-Blanche-de-la-Trinité) de la Congrégation de Sainte-Croix.

Outre sa famille religieuse, elle laisse dans le deuil ses chers neveux et nièces ainsi que des amis bien fidèles.

Sœur Blanche a œuvré dans le monde de l'éducation musicale, notamment au CEGEP Saint-Laurent, département de la musique. Elle est aussi iconographe.

Elle sera exposée au Pavillon Saint-Joseph, 900 Côte-Vertu, Saint-Laurent, le dimanche, 1<sup>er</sup> décembre 2019, à partir de 18h30; une prière communautaire aura lieu à 19h30.

Les funérailles seront célébrées dans la chapelle du Pavillon Saint-Joseph, le lendemain, 2 décembre à 13h30.



## Adam Karpinski

1947 - 2019

À Montréal, le 28 novembre 2019, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Adam Karpinski, conjoint de Mme Rachel Dumont. Outre sa conjointe, il laisse dans le deuil son frère Stefan (Joyce Ward), ses beaux-parents M. et Mme Dumont, ses beaux-frères et belles sœurs, neveux et nièces Julia, Daniel, Michael, Ernest ainsi que de nombreux parents et amis.

La famille recevra les condoléances au complexe :

Alfred Dallaire | MEMORIA  
Chaque vie est une histoire.

4231, boulevard Saint-Laurent  
514 277 7778 | memoria.ca

## Service de valet offert

le mardi 3 décembre 2019 entre 11h et 13h. Une cérémonie en sa mémoire se tiendra au salon même.

La famille tient à remercier chaleureusement tout le personnel soignant de l'unité des soins palliatifs de l'Hôpital Général Juif pour les bons soins

## Jean Lavigne

1929 - 2019

C'est avec beaucoup de tristesse que nous vous annonçons le décès de Jean Lavigne, survenu à Montréal le 14 novembre dernier.

Il laisse dans le deuil ses sœurs Monique (Fernand Benoît), Andrée, Huguette (Roger Gagné) et Céline, son frère Mario (Manon Pelletier), ainsi que de nombreux neveux et nièces.

Une cérémonie aura lieu en toute intimité en présence de la famille.

## PETITES ANNONCES

<b>160</b> APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER	<b>303</b> ANTIQUITÉS	<b>515</b> INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
A AHUENSIC Métro Sauvé Rue Fleury est, près Christophe-Colomb. 6 <sup>1/2</sup> , 3 ch. fermées dans beau grand loft, r.d.c. Poss. de bureaux pour professionnels. À louer ou à partager. 514 522-9986	Encan Dimanche 1 <sup>er</sup> décembre à 10h. Tableaux de renommée et antiquités (450) 796-2886 <a href="http://www.encangelineau.com">www.encangelineau.com</a>	VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ? Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 20 ans d'expérience. Service à domicile. 514 573-7039 Julien
<b>170</b> HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER	<b>307</b> LIVRES ET DISQUES	<b>529</b> OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS
CONDOS PARIS CENTRE Près métro et services. WIFI. Sem./mois. À partir de 790 \$. Location : 514-999-0546 <a href="http://paris.condo@sympatico.ca">paris.condo@sympatico.ca</a>	<b>LIBRAIRIE</b> Bonheur d'Occasion achète livres de qualités en tout genre. 514 914-2142 <a href="http://www.bonheuroccasion.com">www.bonheuroccasion.com</a>	COACH PERSONNEL Objectifs à atteindre ? Envoyez texto : 438 874-6000 Je vous rappelle. Patrick
PARIS - Petit bijou d'appart sur la Butte Montmartre, au cœur de Paris. Paisible, ensoleillé, ascenseur. 514-489-5955 <a href="http://appartement-montmartre.com">appartement-montmartre.com</a>	<b>450</b> EMPLOIS DIVERS	<b>OPERATION 11</b> Enfant Soleil pour prévenir son de sa vie <a href="http://operationenfantsoleil.ca">operationenfantsoleil.ca</a>
	<b>EMPAQUEUR</b> BILINGUE Jour, temps plein, permanent, 13,75 \$ / heure. 38 heures / semaine Envoyez c.v. : <a href="mailto:charles@generalimports.ca">charles@generalimports.ca</a>	



L'argument de la vérité n'est pas le seul que John Stuart Mill, éminent philosophe britannique et auteur, pourrait employer pour défendre le coach aux vestons colorés. Le philosophe a également élaboré un principe célèbre, qu'on nommera plus tard le principe du tort.

ILLUSTRATION TIFFET

# À la défense de la liberté d'expression des idiots

Pour John Stuart Mill, même les opinions fausses peuvent contribuer à la découverte de la vérité

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

François Toutée  
Détenant d'une maîtrise en philosophie de l'UQAM

# L

e samedi 9 novembre dernier, le célèbre commentateur sportif Don Cherry accusait en direct les immigrants canadiens de venir au pays profiter de ses bienfaits sans honorer la mémoire de ses vétérans en se procurant le coquelicot rituel. Deux jours plus tard, l'employeur de Don Cherry, Sportsnet, le congédiait en affirmant que ses commentaires étaient « discriminatoires et offensants ».

John Stuart Mill (1806-1873), éminent philosophe britannique et auteur de l'ouvrage *De la liberté*, aurait-il approuvé cette décision ? Si l'on dispose de peu d'indices pour savoir s'il aurait apprécié les analyses sportives colorées de l'ancien entraîneur des Bruins de Boston, on peut toutefois penser qu'il en aurait long à dire sur son congédiement et sur l'importance de la liberté d'expression dans nos sociétés.

Notons tout d'abord qu'il semble clair que Sportsnet, en tant que diffuseur privé, avait tout à fait le droit de congédier son animateur vedette. La question qui aurait intéressé Mill est tout autre : notre société se trouve-t-elle mieux maintenant que Don Cherry a été poussé à la retraite ? Voulons-nous vivre dans un monde où l'on peut être renvoyé et privé de tribune pour avoir exprimé une opinion, aussi indigne soit-elle ? Il est à parier que Mill, sans approuver les propos de Cherry, aurait néanmoins plaidé en sa faveur au nom de la liberté d'expression.

## L'argument de la vérité

Pour Mill, une société devrait mettre en place une liberté d'expression presque totale afin que la vérité émerge du choc des idées dans le débat public. En effet, en tant qu'êtres humains faillibles et imparfaits, nous ne pouvons supposer que nos croyances constituent des vérités absolues : nous devons au contraire faire preuve d'ouverture et tolérer une grande diversité d'opinions divergentes. Devant un discours qui nous choque et nous

apparaît absurde, nous devons résister à la tentation de vouloir l'étouffer ou l'exclure : nous devons plutôt l'écouter et le confronter à d'autres discours.

Ainsi, une société qui encourage le choc entre les idées contradictoires est bien mieux placée pour progresser vers la vérité, ou du moins vers un plus haut degré de certitude. Il faut donc laisser libre cours à une sorte de « libre marché des idées », à une compétition libre et ouverte entre théories rivales, dont les meilleures finiront par sortir victorieuses. En effet, même les opinions fausses peuvent contribuer à la découverte de la vérité, notamment parce qu'elles serviront d'adversaires utiles aux bonnes théories. Mill considère que, si une théorie n'est pas régulièrement discutée et mise à l'épreuve par des opinions rivales, elle perdra de sa vigueur et deviendra un « dogme mort », une sorte de superstition orthodoxe dont on a oublié la justification. Pour que nos théories soient des « vérités vivantes », il faut qu'elles soient confrontées à d'autres.

Dans le cas de Don Cherry, même si l'on est en désaccord avec l'accusation qu'il porte envers les immigrants canadiens, on peut penser qu'un discours comme le sien peut contribuer à des débats sociaux importants. Plutôt que de tenter de le faire taire, il faudrait plutôt lui répondre, dirait Mill, et ainsi saisir l'occasion de démontrer que les idées égalitaristes sont tout simplement meilleures et plus justes que les propos dégradants de Cherry. Au contraire, si ces idéaux ne sont jamais confrontés et remis en question, il est à craindre qu'ils deviennent des dogmes morts, et ainsi qu'ils perdent toute leur vigueur intellectuelle.

On peut douter de certains aspects de cet argument de Mill. Notamment, on peut faire remarquer qu'il semble idéaliser ou surestimer la capacité de raisonnement humain, c'est-à-dire qu'il suppose qu'en raison de nos facultés rationnelles, la vérité émergera forcément, tôt ou tard, de la libre concurrence entre les idées. Or, nous ne manquons pas de données historiques et empiriques pour tempérer cet optimisme.

On peut également penser que les inégalités qui traversent encore notre société vont perturber le bon fonctionnement du marché des idées. Il est facile d'affirmer que, plutôt que de le

censurer, il aurait fallu répondre à Don Cherry, mais existe-t-il beaucoup de chroniqueurs issus de l'immigration ayant la même tribune, la même capacité d'influence que Cherry ? Plus généralement, on constate qu'il est ardu de produire un contre-discours et d'entamer un débat équitable lorsque certains discours sont si dominants dans le débat public, au point d'étouffer les voix divergentes.

Autrement dit, la parole ne fait pas que libérer : elle opprime, écrase et étouffe également. Si Mill a bien sûr de bonnes raisons de croire qu'il faut la protéger, il ne semble pas voir que cette parole peut également devenir le bras armé de la fameuse tyrannie de la majorité qu'il souhaitait éviter à tout prix.

## Le principe du tort

Toutefois, l'argument de la vérité n'est pas le seul que Mill pourrait employer pour défendre le coach. Le philosophe a également élaboré un principe célèbre, qu'on nommera plus tard le principe du tort, qui s'énonce comme suit : « La seule raison légitime que puisse avoir une société pour user de la force contre un de ses membres est de l'empêcher de nuire aux autres. »

Si ce principe peut nous sembler aujourd'hui évident, il était proprement révolutionnaire à l'époque de Mill : il affirmait en effet que des croyances hérétiques, des préférences sexuelles hors normes ou, bien sûr, l'expression d'opinions choquantes ne constituent pas des raisons légitimes pour restreindre la liberté de quelqu'un. Ce principe s'accorde donc avec l'importance accordée par Mill à la liberté d'expression : pour lui, il n'est légitime de censurer un discours que lorsqu'il appelle directement à nuire ou à attaquer autrui.

Selon l'esprit de ce principe, Mill aurait-il affirmé que Cherry ne devait pas être puni pour ses propos puisqu'il n'a en quelque sorte fait de mal à personne ? Il n'a certainement pas encouragé quiconque à s'en prendre physiquement aux immigrants canadiens. Il serait donc injustifiable de le punir pour le seul crime d'avoir exprimé son opinion.

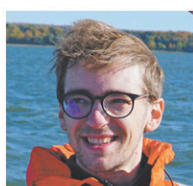
Il faut à ce stade préciser qu'il n'est pas clair qu'on a réellement atteint à la liberté d'expression de Don Cherry en le forçant à démissionner. On peut affirmer que son employeur lui a plutôt simplement retiré le privilège que constituait sa tribune.

Mais au-delà de cela, la question cruciale repose sur la définition du tort. Lorsque Mill affirme qu'on peut restreindre la liberté de quelqu'un pour l'empêcher de nuire aux autres, de leur causer du tort, qu'entend-il par là ? Bien heureusement pour des générations d'interprètes de Mill, ce dernier n'a jamais réellement donné de réponse précise et définitive à cette question. Il se contente de parler d'actions « portant préjudice aux intérêts d'autrui ».

Cette importante ambiguïté permet de remettre en cause l'utilisation du principe du tort pour défendre Don Cherry. Ce dernier n'a certes pas appelé au meurtre de quiconque, mais ses propos étaient-ils pour autant inoffensifs ? À la lumière de tout ce que l'on sait aujourd'hui sur les dommages causés par les discours stigmatisants et les stéréotypes qui y sont associés, rien n'est moins sûr.

Les effets profondément délétères de ces discours dégradants sur l'estime de soi et le bien-être psychologique de leurs victimes sont en effet bien documentés. Lorsque Cherry fustige le manque de patriotisme de « *you, people* », il renforce un stéréotype pernicieux et déjà bien en vogue, soit celui qui considère les immigrants comme des opportunistes ingrats, de faux patriotes, venus au Canada profiter de ses bienfaits tout en crachant sur sa culture et son histoire. Ces stéréotypes, une fois promus et renforcés par des figures d'autorité comme Cherry, vont vraisemblablement nuire aux intérêts des personnes immigrantes, rendre leur vie plus difficile et l'environnement social plus hostile envers elles. En effet, de telles accusations injustifiées peuvent constituer de véritables attaques à la dignité des immigrants et remettre en question leur statut de « vrais Canadiens », et donc de citoyens à part entière. Difficile ainsi d'affirmer hors de tout doute que Don Cherry n'a nuï à personne avec ses propos.

Enfin, Mill aurait-il laissé Don Cherry en ondes ? Il est plausible de penser que oui, mais nous avons vu que ses arguments, quelque peu remaniés et éclairés par nos connaissances actuelles, peuvent appuyer la décision contraire avec autant de force. Cela témoigne donc de la grande pertinence que conservent ses écrits aujourd'hui, mais aussi de la complexité des débats entourant la liberté d'expression et les discours stigmatisants.



François Toutée

Des suggestions ?  
Écrivez à Robert  
Dutrisac :  
rdutrisac@  
ledevoir.com.  
Pour lire ou relire  
les anciens textes  
du Devoir de  
philo,  
rendez-vous sur  
notre site Web.

## III AIDE MÉDICALE À MOURIR

## Le juste équilibre



MARIE-ANDRÉE CHOUINARD



la fois « précurseur et prudent ». C'est ainsi que se qualifie le Québec en matière d'aide médicale à mourir, selon les auteurs du rapport sur *L'aide médicale à mourir pour les personnes en situation d'incapacité*, dévoilé vendredi par la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann. Il est vrai que depuis les premiers pas sages et mesurés de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité (2012) jusqu'à cette promesse formulée par le gouvernement de François Legault de mener une consultation publique visant à élargir la portée de la loi, le Québec aura été quasi exemplaire, il faut bien le noter.

Rares sont les chapitres de la vie parlementaire et politique où l'on sent que la partisanerie ne colore ni les travaux, ni non plus les réflexions et les décisions. C'est bel et bien cette étiquette noble d'apolitiques qu'on peut accoler aux débats passés et actuels entourant l'aide médicale à mourir (AMM), qui demeurent sans teinte partisane au gré des gouvernements qui passent. Que la classe politique soit remerciée de comprendre très simplement, mais aussi très bellement qu'en matière de vie ou de mort, les codes habituels de la joute ne tiennent pas.

Les experts dont le rapport fort attendu a été diffusé hier ont travaillé pendant un an et demi pour documenter une des questions les plus épineuses rattachées au délicat dossier de l'AMM : comment composer avec le désir de mourir de personnes atteintes de maladies qui les placeront en situation d'incapacité? La loi actuelle sur les soins de fin de vie ne permet pas à des personnes atteintes de maladies qui les rendront mentalement incapables — l'alzheimer, d'autres formes de démence ou des maladies associées à des pertes cognitives importantes, par exemple — de recourir à l'AMM, car le cadre légal actuel exige qu'un demandeur de l'AMM soit en mesure de donner un consentement libre et éclairé du moment de la demande jusqu'à l'administration du soin de fin de vie.

**La loi actuelle sur les soins de fin de vie ne permet pas à des personnes atteintes de maladies qui les rendront mentalement incapables — l'alzheimer, d'autres formes de démence ou des maladies associées à des pertes cognitives importantes, par exemple — de recourir à l'AMM**

Le rapport ouvre la porte à un élargissement de l'accès en cas d'incapacité : le patient devrait conserver son droit à l'AMM même s'il devient incapable entre le moment de la demande et celui de l'administration de l'aide ; le patient atteint d'une maladie grave et incurable devrait pouvoir rédiger sa demande d'AMM lorsqu'il est encore en mesure de le faire ; le patient devrait choisir un tiers chargé d'enclencher le traitement de la demande d'AMM au moment opportun, en cas d'incapacité. Comme le souligne le rapport, ces recommandations se fraient un chemin tortueux entre le droit à l'autodétermination, la compassion et la prudence.

Dans les hôpitaux, certains médecins qui administrent les soins de fin de vie ont observé que des patients ayant formulé la demande et craignant de perdre la lucidité requise jusqu'à la toute fin renoncèrent à se faire administrer des médicaments trop fortes et souffrent en silence, juste pour être certains de ne pas passer à côté de leur fin. Ces seuls cas d'espèce devraient convaincre qu'il faut améliorer la loi, si subtile et complexe sera la rédaction des termes de sa nouvelle version.

Ce n'est pas un hasard si la question de l'incapacité refait ainsi surface et fait l'objet d'une telle attention. Elle inquiète les Québécois, qui, dans une forte majorité et par sondage, ont exprimé au printemps dernier leur appui à un élargissement de l'accès à l'AMM pour les personnes susceptibles de ne plus pouvoir donner un consentement éclairé dans les derniers moments de leur vie. « Nous entendons le cri du cœur de nombreux Québécois qui souffrent et qui réclament un élargissement », a rappelé la ministre de la Santé, dont la consultation publique se met en branle. Les Québécois savent-ils qu'ils sont bénis des dieux? Ils seront à nouveau consultés sur cet enjeu d'importance, et nul doute que ce débat permettra à la société de grandir encore un petit peu.

## III WARD C. GABRIEL

## Le triomphe de la rectitude



BRIAN MYLES



u tribunal de la rectitude politique, on achève bien la liberté d'expression. C'est la conclusion à tirer du jugement rendu par la Cour d'appel dans le litige opposant l'humoriste Mike Ward au chanteur Jérémy Gabriel.

La Cour d'appel confirme, à deux voix contre une, le jugement rendu par le Tribunal des droits de la personne. Ward est ainsi condamné à verser 35 000 \$ en dommages à Gabriel pour s'être moqué de lui dans un spectacle d'humour noir, en ridiculisant le handicapé. Les paroles sinistres de Ward ont blessé l'adolescent et sa famille, à n'en point douter.

Atteint du syndrome de Treacher Collins, une maladie qui provoque des déformations de la tête et de la surdité, le jeune Gabriel s'est fait traiter « de lette » qui « chantait mal » avec « un subwoofer » sur la tête, entre autres blagues mesquines. Il y avait peut-être matière à une poursuite en diffamation contre Ward pour ses propos carnassiers, mais Gabriel et ses parents ont opté pour un recours en discrimination fondé sur le handicap.

Ainsi, les paroles de Ward ont été assimilées à un acte de discrimination, privant Jérémy Gabriel de son droit à la dignité, l'honneur et la réputation. Nous voilà bien engagés sur la pente savonneuse de la censure pour des motifs obliques de rectitude politique. Malgré toutes les précautions qu'elle prend, la Cour d'appel se fait l'arbitre du bon goût en matière d'humour, ce qui est contraire à tous les enseignements des tribunaux supérieurs dans les affaires de liberté d'expression. Elle n'a pas tenu compte du contexte dans lequel les propos ont été prononcés : un spectacle d'humour noir, rempli d'exagérations, dans lequel Ward varloppait une brochette de personnalités publiques dites « intouchables ».

Dans sa dissidence de 41 pages, la juge Manon Savard offre des arguments solides permettant d'espérer que la Cour suprême se penchera sur le dossier (Mike Ward a déjà annoncé son intention d'en appeler du jugement). Le droit à la liberté d'expression n'est pas absolu, c'est bien vrai. Mais le droit à la dignité ne l'est pas plus. Le sentiment d'outrage et le chagrin des uns ne cautionnent pas la mise à l'index des propos outranciers des autres. Cet exercice de pondération, entre le droit à la liberté d'expression et le droit à la dignité, a été escamoté dans la cause opposant Mike Ward à Jérémy Gabriel.



## LIBRE OPINION

## Infrastructures : la croisée des chemins du gouvernement Legault

André Rainville  
Président-directeur général,  
Association des firmes de  
génie-conseil - Québec (AFG)

Le gouvernement du Québec a planifié de nombreux projets d'infrastructures pour les prochaines années, dont les Maisons des aînés et les agrandissements ou constructions d'écoles.

Afin de relever ce défi, le gouvernement doit nécessairement mettre à contribution l'ensemble des ingénieurs de l'industrie de la construction au Québec pour concevoir et superviser tous les projets annoncés. Les gestes qu'il posera aujourd'hui se feront sentir dans les décennies à venir.

La commande est colossale, mais ce travail permettra d'améliorer la qualité de vie de milliers de citoyens, notamment parmi les plus vulnérables. Ce défi est d'autant plus grand que nos ingénieurs doivent également assumer un rôle essentiel pour adapter nos infrastructures face à l'urgence climatique.

Le gouvernement souhaite donc un effort supplémentaire des ingénieurs pour livrer à temps et à un juste prix des projets d'infrastructures qui répondront aux besoins actuels et futurs de la société. Les

ingénieurs québécois sont prêts à se retrousser les manches pour relever le défi, comme ils l'ont fait par le passé.

Cependant, les conditions d'exercice dans les contrats publics en découragent plus d'un, à commencer par les taux horaires. En effet, les taux horaires payés aux ingénieurs consultants sont gelés depuis 2009. Qui, dans la population, accepterait de geler sa rémunération pendant 10 ans? La situation devient de plus en plus difficile.

Et ce n'est pas tout. Non seulement les taux horaires n'ont pas été indexés depuis une décennie complète, mais le gouvernement laisse planer depuis plus d'un an la menace d'octroyer les contrats d'ingénierie au plus bas soumissionnaire, plutôt que de favoriser la qualité. En effet, un projet de règlement retiré au mois d'août 2018, qui visait à introduire cette méthode contraire aux meilleures pratiques en ingénierie et décriée par l'ensemble des intervenants, est toujours à l'étude par le gouvernement.

Les différentes formules envisagées dans ce projet de règlement mèneraient à la sélection quasi systématique du plus bas soumissionnaire. Or, en ingénierie, ce genre d'approche conduit généra-

lement à la production de plans et devis moins complets et sans optimisation, à des coûts de construction, d'exploitation et d'entretien plus élevés, à des « extras » plus nombreux et à plus de litiges. Sans parler des plus grands risques de collusion ou de corruption.

Il serait beaucoup plus constructif de mettre en place des conditions favorables à la mobilisation de l'industrie et de miser sur une collaboration renouvelée des secteurs public et privé pour la réalisation d'infrastructures de qualité et durables.

De nouveaux modes collaboratifs ont fait leur apparition depuis quelques années et permettent de faire reposer la réussite des projets d'infrastructures sur la collaboration de toutes les parties durant les phases de conception et de construction, pour une réalisation plus efficace.

Il faut un engagement politique ferme du gouvernement afin de tourner définitivement la page sur une décennie marquée par la commission Charbonneau et de se consacrer pleinement à relever le défi de la mise à niveau de nos infrastructures en répondant aux impératifs des changements climatiques. C'est une croisée des chemins que le Québec ne doit pas rater.

## LETTRES

## « L'affront » du Manitoba

Les réactions à la publicité publiée jeudi dans *Le Devoir* et d'autres médias québécois dévoilent un visage bien épidémique de la fragilité du Québec comme nation. À la une du *Devoir*, on parle d'un affront! En éditorial, plutôt que de souligner l'habileté de la publicité, on renvoie le Manitoba à son passé cruel envers les métis et Louis Riel, à la pauvreté de ses services en français, etc. Le PQ et la CAQ en profitent pour se faire du capital politique, comme, du bout des lèvres, QS. En cette province qui se complait en victime alors que tant de créateurs et de groupes engagés le font rayonner dans le monde pour son dynamisme, c'est à qui se présente le plus « nationaliste » en déviant du sujet (la discriminatoire loi 21) pour mieux attaquer le porteur de message et cette « horreur » canadienne qu'est le multiculturalisme. La filiosité et le repli identitaire que masquent mal ces réactions démagogiques me confortent dans le fait qu'heureusement, le Québec fait encore partie du Ca-

nada, un pays bancal mais qui protège les droits et libertés avec une charte que l'on ne foule pas aux pieds quand ça nous arrange, pour des raisons électorales. Un Québec indépendant avec ces leaders politiques? Je préfère encore le Canada et son « affront »... publicitaire!

Jean-Yves Bernard  
Cap-Tourmente, le 29 novembre 2019

## LA littérature

Je suis ce qu'on peut appeler une grande lectrice. Ma vie est ponctuée par mes découvertes littéraires. Je dois dire que, sans ces rencontres, mon âme s'en trouverait appauvrie. Avec le temps et avec l'âge, les grands classiques maintenant derrière moi, je constate que la parole des femmes en littérature me devient également de plus en plus essentielle.

Bien que je ne sois pas une militante féministe et que je n'analyse pas toujours mes choix à la lumière de ce paradigme, je constate qu'imperceptiblement, je lis majoritairement des autrices.

J'ai donc été très surprise du dévoilement des primés des grands prix littéraires français 2019.

Pour le Goncourt : un homme (Jean-Paul Dubois). Pour le Re-

naudot : un homme (Sylvain Tesson). Pour le Médicis : un homme (Luc Lang). Pour le Femina : un homme (Sylvain Prudhomme).

Comment n'avait-on pas pensé souligner le génie de mes autrices adorées? Avais-je échappé à une quelconque explication?

Samedi dernier, dans *Le Devoir*, l'éditorial de M<sup>me</sup> Marie-Andrée Chouinard soulignait les inégalités en regard de l'accès à l'édition des autrices, qui semblent défavorisées face aux auteurs, chiffres à l'appui (37 % d'édition chez les femmes contre 54 % chez les hommes).

Pourquoi? Franchement, je ne comprends pas. D'autant plus que, pour ce qui est du lectorat, les études démontrent que les femmes lisent davantage que les hommes... Les chiffres ne sont pas mon fort. Je préfère de loin les mots. Honorer les mots.

Mais surtout ces brillantes et magistrales créatrices de LA littérature.

Alors voici mes choix. Pour le Goncourt : Amélie Nothomb (*Soif*). Pour le Renaudot : Nastassja Martin (*Croire aux fauves*). Pour le Médicis : Gaëlle Josse (*Une femme en contre-jour*). Pour le Femina : Emmanuelle Favier (*Virginia*).

Renée Laberge  
Québec, le 23 novembre 2019

## III SANTÉ

## Nous avons les moyens d'éradiquer le VIH

Réjean Thomas  
Président et fondateur, Clinique l'Actuel

Voilà plusieurs années qu'à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le VIH/SIDA, nous répétons que les moyens existent pour éradiquer le VIH. Comment se fait-il que nous ayons à récidiver le 1<sup>er</sup> décembre 2019? Quelles sont les barrières qui, dans les pays du Nord, freinent l'éradication du VIH en limitant l'accès au dépistage et au traitement?

Plusieurs stratégies simultanées peuvent contribuer à l'éradication, mais malgré ces outils efficaces, il reste encore des obstacles à surmonter, certains que nous ne sommes pas parvenus à dissiper et d'autres, plus récents, issus de la mouvance sociale et géopolitique.

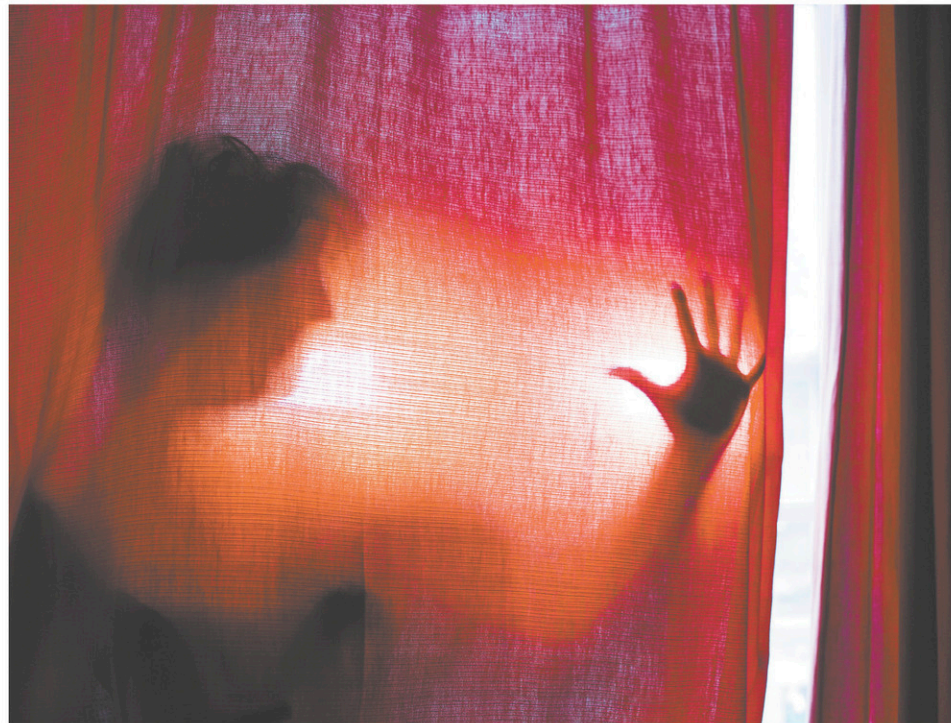
Les avancées scientifiques ont fait des progrès exceptionnels, mais il reste des zones d'ombre. L'éradication du VIH passe par la mise en place de deux types d'interventions simultanées: 1) dépister toutes les personnes vivant avec le VIH, les mettre sous traitement pour rendre leur charge virale indétectable et 2) prescrire la PrEP (prophylaxie pré-exposition) à toutes les personnes séronégatives à risque face au VIH, sachant que toute personne nouvellement infectée peut être candidate à la PrEP. À ces stratégies s'ajoutent la lutte contre la stigmatisation et l'utilisation du condom.

Ces interventions sont-elles compatibles avec des obstacles tels que la mésestimation par les personnes concernées des risques encourus face au VIH, la crainte des médicaments (et de leurs effets secondaires), les difficultés d'accès aux soins et aux services? La stigmatisation associée à l'orientation homosexuelle et au VIH — notamment dans certaines communautés culturelles — participe également à la réticence de consulter.

Réduire les barrières d'accès, c'est, entre autres, assouplir les corridors de soins, rejoindre les personnes au lieu d'attendre qu'elles se dirigent vers les services de santé. La clef du succès, c'est l'étroite collaboration entre les milieux cliniques et les milieux communautaires. Les organismes communautaires font la différence, nous rappelle le thème de la Journée mondiale 2019.

## Stéréotypes

Il faut, en parallèle, accroître les connaissances des individus, sensibiliser et former les professionnels de la santé à la PrEP, dont l'efficacité varie entre 95% et 99%. Ces interventions sont sous-utilisées, y compris chez les



La stigmatisation associée à l'orientation homosexuelle et au VIH — notamment dans certaines communautés culturelles — participe à la réticence de consulter.

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes.

Certains médecins sont mal à l'aise de parler de sexualité avec leurs patients ou résistent à l'idée d'aborder le sujet avec ceux-ci par peur de les stigmatiser en laissant sous-entendre une promiscuité sexuelle, stéréotype véhiculé par l'usage de la PrEP. Ces mêmes stéréotypes peuvent empêcher des personnes de demander la PrEP par crainte du jugement. Et, il faut malheureusement admettre que des médecins refusent de prescrire la PrEP comme d'autres refusaient de prescrire la pilule contraceptive il y a quelques décennies.

Au chapitre de la mouvance sociale, les dernières années ont vu l'arrivée de migrants au statut précaire qui a soulevé de nouveaux obstacles dans la prise en charge. D'une part, la santé (en particulier la prévention) peut ne pas figurer au rang des priorités de personnes dont l'exigence minimale est de se nourrir. D'autre part, le « système » de santé peut être perçu comme une oppression, une menace de renvoi dans le pays d'origine. Finalement, le système de santé demeure inaccessible à quiconque dépourvu de couverture (Régie de l'assurance maladie du Québec, Programme fédéral de santé intérimaire).

Attardons-nous sur ces derniers cas. Comment prendre en charge une personne migrante vivant avec le VIH qui

ne bénéficie d'aucune couverture médicale? Le système actuel ne permet ni de dépister ni d'effectuer les tests nécessaires pour suivre l'efficacité des traitements, qui, par ailleurs, ne sont pas accessibles aux personnes sans couverture. En collaboration avec le SIDE<sup>+</sup>, des organismes communautaires et des programmes compassionnels de compagnies pharmaceutiques, nous avons développé des corridors *underground* de prise en charge. Chaque cas, unique, représente une longue série d'étapes laborieuses qui s'ajoute à un passé tragique. Ce devrait être un incontournable que tous les membres d'une société aient accès aux mêmes soins, quelle que soit leur couverture de santé.

En 1920, Charles-Edward Winslow publiait cette définition de la santé publique dans *Science*: « La santé publique est la science et l'art de prévenir les maladies [...] par le moyen d'une action collective concertée visant [...] à organiser des services médicaux et infirmiers en vue du diagnostic précoce et du traitement préventif des maladies. » Cette vision s'applique au contexte du VIH: dépister tôt, traiter tôt, prescrire la PrEP au plus grand nombre et prendre en charge les populations vulnérables.

Il est regrettable que la prévention soit le parent pauvre de la santé globale. Le VIH peut être éliminé si l'on prend les moyens de le faire.

## Les derniers jours d'Andrew Scheer

KONRAD YAKABUSKI



Les électeurs ne font généralement pas confiance aux chefs de parti qui font face à la contestation au sein même de leur propre formation. Si les militants ne sont pas prêts à se rallier derrière leur chef, comment ce dernier peut-il demander à toute une population de le suivre? Voilà la fâcheuse situation dans laquelle se retrouve maintenant Andrew Scheer.

Le chef conservateur essaie tout de même de s'accrocher à son poste, au moins jusqu'au congrès d'avril prochain, où il doit se soumettre à un vote de confiance. Presque personne ne semble croire que M. Scheer pourrait passer à travers cette épreuve sans se faire humilier. Et dans l'intervalle, les conservateurs risquent de dépenser toutes leurs énergies à essayer de limoger leur chef, au lieu de se concentrer sur la vraie bataille qui les attend. Avec les libéraux de Justin Trudeau réduits à une minorité à la Chambre des communes, la date des prochaines élections fédérales sera vraisemblablement décidée au moment qui leur sera opportun, aucun des partis de l'opposition ne semblant pressé de retourner aux urnes dans l'état actuel des forces.

M. Scheer n'est certes pas le premier chef de parti à connaître la grogne des militants après avoir subi une défaite électorale. Mais jamais n'aura-t-on vu l'opposition à un chef de parti en fonction s'organiser en public si vite après les élections. Le nombre des conservateurs qui demandent ouvertement la démission de M. Scheer augmente de jour en jour. Cette semaine, un groupe mené par l'ancien conseiller de Stephen Harper, Kory Teneyck, a créé un site Internet (en anglais) — [www.conservativevictory.ca](http://www.conservativevictory.ca) — qui vise à fédérer les forces anti-Scheer. « Quand un chef politique échoue, il démissionne, peut-on y lire. Andrew Scheer devrait immédiatement s'écarter comme chef du Parti conservateur du Canada et se présenter dans une course comptant plusieurs candidats. C'est ainsi que nous obtiendrons le meilleur résultat. »

## Le nombre des conservateurs qui demandent ouvertement la démission de M. Scheer augmente de jour en jour

Les candidats conservateurs défaits au Québec le 21 octobre dernier ont pour leur part fait savoir à M. Scheer, lors d'une rencontre lundi dernier à Montréal, qu'ils le tiennent entièrement responsable du mauvais résultat électoral que leur parti a connu dans la province. La désaffection envers Justin Trudeau était suffisamment forte chez les électeurs pour que les conservateurs puissent envisager une percée au Québec. Hélas! Les opinions personnelles de leur chef sur l'avortement et le mariage gai sont pour beaucoup de Québécois symptomatiques d'une étroitesse d'esprit. M. Scheer a eu beau prétendre n'avoir aucune intention de rouvrir le débat sur ces questions s'il devenait premier ministre, le risque était très élevé qu'il permette à la frange fondamentaliste de son caucus de le faire.

Jeudi, M. Scheer s'est présenté devant les caméras à Ottawa avec celle qu'il venait de nommer cheffe adjointe de son parti, la députée ontarienne Leona Alleslev, une transfuge libérale qui ne s'est jointe au Parti conservateur que l'an dernier. Le choix de M<sup>me</sup> Alleslev, au lieu d'un loyaliste conservateur de longue date, pour ce poste hautement symbolique en dit long sur le mauvais jugement de M. Scheer. Ce dernier donne l'impression d'être de plus en plus isolé au sein de son propre caucus. Aucun autre député n'était à ses côtés lors de cette annonce.

M. Scheer risque de passer un mauvais quart d'heure lorsque les travaux reprendront cette semaine à la Chambre des communes. Les libéraux savent qu'ils font face à un chef de l'opposition en suris, qui lutte pour sa survie. Même s'ils préfèrent que M. Scheer reste en place pour les prochaines élections, ils ne pourront pas se priver de miser sur sa faiblesse pour discréditer toutes ses critiques à l'égard du gouvernement. Justin Trudeau n'est peut-être pas aussi impitoyable envers ses adversaires en Chambre que son père l'était envers les siens, mais il est difficile de voir comment l'image de M. Scheer peut ressortir améliorée de la période des questions après sa pauvre performance durant les débats télévisés en campagne.

Tout indique, donc, que nous sommes en train d'assister aux derniers jours de M. Scheer comme chef conservateur. De mauvaises langues diront qu'il s'accroche à son poste uniquement afin de préserver ses privilèges — le chef de l'opposition jouit d'une indemnité annuelle de 85 500 \$ en plus de son salaire de député de 178 900 \$, ainsi que d'une résidence officielle — aussi longtemps que possible. N'ayant jamais exercé de profession à part celle de politicien — il a été élu député à 25 ans —, M. Scheer a moins d'options de carrière que la plupart de ses prédécesseurs. Malheureusement pour lui, il n'existe aucun équivalent au *Club des ex* à la télévision anglaise de Radio-Canada.

## Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com). Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

## Le Québec, fier et en affaires partout dans le monde

Nadine Girault  
Ministre des Relations internationales et de la Francophonie

Il y a plus d'un an, le premier ministre, François Legault, m'a fait l'honneur de me confier le poste de ministre des Relations internationales et de la Francophonie. Du même souffle, il me confiait la responsabilité de faire le virage économique dans les représentations du Québec à l'étranger.

Voilà l'esprit et l'ambition qui s'expriment dans la nouvelle vision internationale du gouvernement. *Le Québec: fier et en affaires partout dans le monde!* Le but poursuivi: réduire et éliminer à terme l'écart de richesse entre le Québec et les autres provinces du Canada afin d'élever le niveau de vie des Québécoises et des Québécois.

Le projet économique du gouvernement repose sur la croissance de la productivité et des investisseurs privés; il nous faut attirer davantage d'investisseurs étrangers et de main-d'œuvre, et accroître les exportations. De même, l'innovation québécoise sur les marchés internationaux et l'appui aux établissements d'enseignement et aux jeunes seront mis en avant. Le gouvernement s'engage

également à maintenir, voire à intensifier sa lutte contre les changements climatiques dans une perspective économique durable.

## Levers économiques

La nouvelle vision suggère aussi de miser davantage sur l'ensemble de nos réseaux à l'international pour renforcer l'action économique de notre gouvernement. Pour ce faire, nous allons augmenter l'action du Québec dans la Francophonie.

Plusieurs moyens seront privilégiés, dont une promotion plus accrue de la culture et des artistes québécois. Nous allons aussi consolider le positionnement du Québec comme destination touristique de calibre mondial et bonifier notre politique d'accueil des organisations internationales en l'élargissant aux événements internationaux.

Pour atteindre tous ces objectifs, le Québec s'engage également à moderniser son action gouvernementale internationale. Nous fonctionnons depuis plus de 50 ans de la même façon, il faut s'actualiser et mieux s'équiper pour faire face aux défis économiques de l'heure. Le gouvernement posera des gestes concrets en ce sens, d'où notamment

la création de la filière internationale d'Investissement Québec.

Toujours dans un objectif de mieux performer sur le plan économique, nous allons également mieux servir les régions et nos partenaires. Il faut être plus concret et pertinent aux yeux des Québécoises et des Québécois.

Le réseau des représentations du Québec à l'étranger doit devenir l'outil par excellence en appui aux ambitions des citoyens et des partenaires qui souhaitent faire des affaires dans le monde. Ceux-ci doivent se sentir mieux appuyés. C'est pourquoi les représentations du Québec à l'étranger deviendront des carrefours économiques et culturels en appui aux villes, aux établissements d'enseignement, aux artistes ou aux producteurs culturels, aux investisseurs et aux entrepreneurs. Voilà notre ambition.

Cette nouvelle vision économique internationale est ambitieuse et sera profitable à l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Je suis très fière des travaux réalisés. Il s'agit d'une vision forte qui nous permettra de bâtir de nouveaux liens avec l'étranger, des liens d'affaires gagnant-gagnant. Le Québec sera fier et en affaires partout dans le monde!

REGROUPEMENT IMMOBILIER

# ADRESSES

## DE PRESTIGE

**Aussi simple que ça!**

**David et Alexandre.com**  
VOS COURTIERS IMMOBILIERS RE/MAX

David Roux inc. et Alexandre Meloche inc.  
**514.374.4000**

RE/MAX ALLIANCE  
3299, rue Beaubien Est, Montréal

**KNOWLTON**

**INTIMITÉ PARFAITE** – Emplacement superbe de 3,68 acres, près du village. Une entrée avec portail, maison de style traditionnel, grande cuisine, foyer au bois, rez-de-jardin aménagé, vérandas. Joli garage chauffé en bardeaux de cèdre. Un trésor! **850 000\$**

**DUNHAM**

**COTTAGE EN PIERRE CIRCA 1842**, agrandi et rénové, une piscine creusée, une grange classique, un atelier, un poulailler, et 148 acres de champs et boisés, un joli ruisseau, sentiers. Votre domaine agricole en région viticole pour 2020? **965 000\$**

**LOIS HARDACKER**  
Ctr. imm. Agréé, Royal LePage Au Sommet, Agence Immobilière

**450 242-2000**  
[www.loishardacker.com](http://www.loishardacker.com)

**REALTA**<sup>®</sup>  
agence immobilière

[realta.ca](http://realta.ca) | 514 789 2889

VISITES LIBRES  
dimanche 14 h à 16 h



**Outremont**  
748 Davaar

939 000 \$



**Outremont**  
80 Duchastel

2 595 000 \$

SUR RENDEZ-VOUS  
contactez-nous!



**Outremont**  
1190-1194 Van Horne

3 095 000 \$



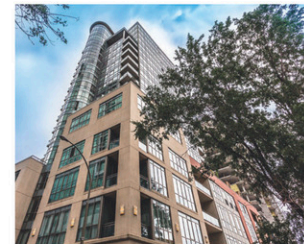
**Notre-Dame-de-Grâce**  
6680 rue de Terrebonne app. 102

249 000 \$



**Hochelaga-Maisonneuve**  
544 Ville Marie

269 000 \$



**Vieux Montreal**  
650 Notre-Dame O app. 804

729 000 \$

### LE CHRISTOPHE-COLOMB



4 condos  
rénovés

Jardin privé  
Stationnement  
Terrasse sur le toit  
1 à 3 chambres

De 345 000\$ à 759 000\$

## Une question de valeurs

J'ai fondé REALTA en janvier 2008 sur une promesse : faire du courtage immobilier de façon différente, résolument moderne. Pour nos clients. En faisant de la satisfaction de leurs exigences notre raison d'être. C'est notre image de marque et le fondement de notre succès. C'est une question de valeurs.

FB

ÉQUIPE  
**FRANÇOIS**  
**BISSONNETTE**  
courtier immobilier agréé



Pour annoncer dans ce regroupement contacter **Alexandra Martinez** au 514 985-3313 ou [amartinez@ledevoir.com](mailto:amartinez@ledevoir.com)



Le **Courrier des écrans**, une nouvelle infolettre pour les vrais amateurs de maïs soufflé.

Inscrivez-vous : [ledevoir.com/courrierdesecrans](http://ledevoir.com/courrierdesecrans)

**LEDEVOIR**